

LE DEVOIR



VOL. XCI - N° 9

LE JEUDI 20 JANVIER 2000

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

ACTUALITÉS

SHARPE DIT DÉFENDRE LE DROIT À LA VIE PRIVÉE ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION
PAGE A 2

SÉRIES+
LA TÉLÉ DES ÉMOTIONS

CULTURE

PLACE AU CANAL CRIME
PAGE B 8

MONTRÉAL

L'OUVERTURE DE LA CASERNE 26 EST DEVANCÉE D'UN AN
PAGE A 3



PERSPECTIVES

La solution du béton

Pour régler le problème de congestion de la grande région métropolitaine, le ministre Guy Chevrette présentera à la fin février une solution qu'il qualifie de «globale». Pourtant, à la lumière des informations livrées mardi, plusieurs experts s'interrogent sur l'efficacité et l'originalité des moyens qui seront mis en avant pour désengorger le borborygme montréalais.

Bien que le gouvernement fédéral ait manifestement outrepassé ses compétences, il y a une semaine, en dévoilant les résultats de deux études portant sur la situation du transport routier dans la région montréalaise, son geste a au moins le mérite de brosseur un portrait clair et net de la situation. Alarmante.

On apprend notamment que la Rive-Sud a connu une augmentation de sa population de 31 % en dix ans alors que le nombre de véhicules a connu une croissance fulgurante de 77 %. Conséquence: le trafic sur l'ensemble des ponts desservant la Rive-Sud a augmenté de 113 % depuis 1967...

Le retard de l'action des divers gouvernements du Québec ces dernières années a créé une situation que le ministre des Transports, Guy Chevrette, qualifie d'«inacceptable». A cet égard, il promet de rendre publiques à la fin février des solutions aux maux de la grande région de Montréal lors du dépôt de son plan de transport, attendu depuis des lunes.

Mardi, le ministre affichait ses préférences: le document comprendra trois grands projets reliés au transport en commun, certes, mais surtout deux projets routiers lourds, dont le prolongement de l'autoroute 30.

Du béton, encore du béton. A ce sujet, les spécialistes sont formels. «Les investissements routiers à grande échelle n'apparaissent plus comme la solution la plus appropriée», résume-t-on dans un document intitulé *Transports urbains et développement durable*, réalisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1995.

Que faire pour diluer le trafic? L'objectif principal, selon les experts, est de changer les mentalités de l'automobiliste. Mais il faut également, indique Ottavio Galella, expert-conseil de la firme de consultants Trafix, que le ministre Chevrette joigne à son plan de transport un plan d'aménagement du territoire digne de ce nom.

Plus facile à dire qu'à faire, semble nous répondre le gouvernement. C'est pourquoi il se contente d'aligner les billets verts devant les promoteurs œuvrant dans le béton plutôt que d'accompagner ses projets de mesures coercitives pour inciter l'automobiliste-roi à se départir de son carrosse.

Lors de son allocation de mardi dernier, M. Chevrette n'a pas soufflé mot au sujet de telles mesures. Il a effleuré le sujet des postes de péage, il est vrai, mais en voyant cet outil comme une manière de financer de nouvelles artères bétonnées. «Le péage est perçu comme un instrument de collecte de fonds ou de taxes indirectes», déplore M. Galella. L'autre volet, celui de la gestion du trafic, n'est malheureusement pas pris en compte, ajoute-t-il.

Une planification plus contraignante du stationnement est une autre mesure à laquelle le gouvernement pourrait avoir recours. Pour que le stationnement puisse contribuer à la résolution des problèmes d'encombrement de la circulation, il faut qu'il soit planifié et réglementé, estime l'Association des transports du Canada (ATC), un organisme non partisan dont les 550 membres disent notamment représenter les gouvernements fédéral et provinciaux.

A titre d'exemple, la ville de Lausanne, en Suisse, a différencié trois types de stationnement pour limiter les déplacements motorisés individuels: 1- le stationnement pendulaire (déplacement domicile-travail), que les autorités politiques veulent éliminer à la faveur du transport en commun; 2- le stationnement visiteur (déplacements de loisirs, d'achats ou d'affaires), que la municipalité souhaite privilégier par le maintien d'emplacements de courte durée, histoire de ne pas nuire à l'activité économique du centre-ville; et 3- le stationnement habitant (à proximité des logements), contrôlé par un système généralisé de vignettes.

Cet exemple montre tout simplement qu'il est possible d'emprunter une telle avenue sans que les automobilistes ruent nécessairement dans les brancards.

VOIR PAGE A 8: BÉTON

MÉTÉO

Montréal Neige intermittente. Froid. Max: -13 Min: -19
 Québec Ennuagement. Max: -14 Min: -25
 Détails, page B 5

INDEX

Annonces B 5 Idées A 7
 Bourse B 3 Le monde A 5
 Avis publics B 4 Les sports B 6
 Culture B 8 Mots croisés B 4
 Économie B 1 Politique A 4
 Éditorial A 6 Télévision B 7
 www.ledevoir.com

Ottawa met le paquet



AVERTISSEMENT: LA CIGARETTE CAUSE LE CANCER DU POUMON

85% des cancers du poumon sont causés par le tabagisme. 80% de ceux qui sont atteints vont mourir en moins de 3 années.

Santé Canada



AVERTISSEMENT: LA CIGARETTE CAUSE DES MALADIES DE LA BOUCHE

La fumée de cigarette cause le cancer, la perte de dents et peut causer des maladies de gencives.

Santé Canada



AVERTISSEMENT: LE TABAGISME PEUT VOUS RENDRE IMPUISSANT

La cigarette peut provoquer l'impuissance sexuelle car elle réduit la circulation du sang dans le pénis. Cela peut vous rendre incapable d'avoir une érection.

Santé Canada

Quelques-uns des messages très explicites qui apparaîtront sur la moitié de la surface des paquets de cigarettes. Ottawa n'y va pas par quatre chemins.

Un incinérateur de BPC aux portes du Québec

L'Ontario n'a pas consulté sa voisine

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Un incinérateur de déchets fortement contaminés aux BPC et de produits pharmaceutiques sera bientôt en activité à Cornwall, à moins de deux kilomètres de la frontière du Québec, qui se trouve dans la direction des vents dominants provenant de cette ville ontarienne.

Les activités de cet incinérateur, qui pourrait desservir plusieurs entreprises montréalaises, ont été approuvées par l'Ontario Environmental Assessment and Appeal Board (EAB), l'équivalent du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au Québec, avec cette différence que l'organisme ontarien rend des décisions

exécutives et non des recommandations. La décision de l'EAB a été rendue au début de novembre.

Un débat houleux avait opposé plusieurs groupes écologistes à la société Stablex, à la fin des années 80, quand elle avait songé à construire un incinérateur de BPC à Valleyfield, dans la même région.

Cette fois, le projet n'a fait aucune vague dans la région. Le EAB n'a fait aucune publicité au Québec, confirmait-on hier à ses bureaux de Toronto, mais uniquement dans les médias de Cornwall, même si la portion québécoise d'Akwesasne se retrouve dans le panache de retombées et que ses leaders se sont opposés au projet avec virulence.

VOIR PAGE A 8: BPC

Des images-chocs contre une «plaie nationale»

Rock croit qu'en plus des messages, il faudra hausser le prix du tabac

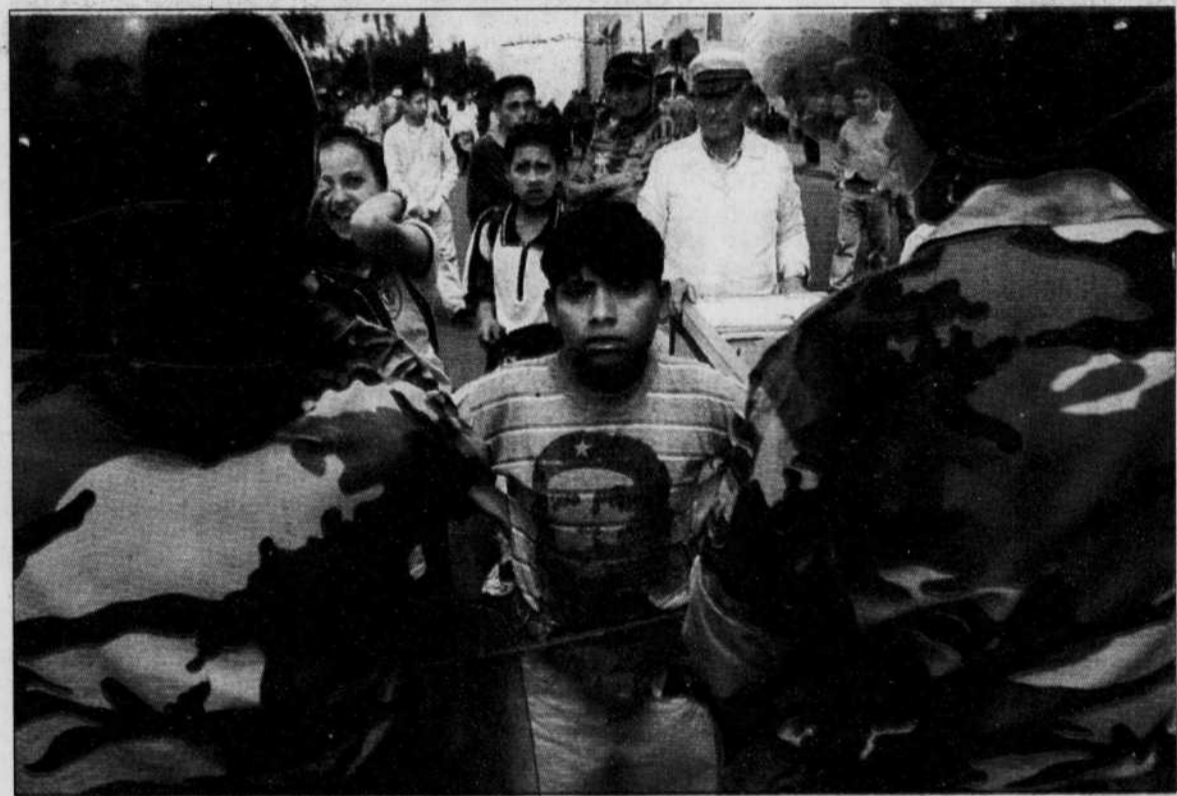
MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Un cœur malade, un cerveau coupé en deux, des gencives noircies, un poumon cancéreux, une cigarette ramollie destinée à illustrer l'impuissance. Ce sont quelques exemples des images-chocs que Santé Canada veut voir imprimer sur la moitié de la surface des paquets de cigarettes d'ici la fin de l'année pour lutter contre ce que le ministre fédéral, Allan Rock, appelle une «plaie nationale».

Le ministre de la Santé, Allan Rock, a annoncé hier deux projets de réglementation, dont un qui durcira le ton des avertissements apparaissant sur les emballages de produits du tabac. Le second exigera des compagnies de tabac des rapports plus détaillés sur toutes leurs activités. «Les compagnies savent que leur emballage est un outil de communication puissant et l'utilisent pour diffuser leur message.

VOIR PAGE A 8: TABAC

Panique en Équateur



REUTERS

LA DÉCISION du gouvernement de Jamil Mahuad de dollariser l'économie a créé un véritable vent de panique en Équateur. Depuis le 9 janvier, le dollar a remplacé la monnaie nationale, le sucre. Ce chambardement a eu pour effet de jeter à la rue la classe moyenne du pays du jour au lendemain. Ceux qui ont des dettes doivent désormais rembourser de trois à cinq fois le montant, tandis que ceux qui ont de l'épargne ne pourront la récupérer que d'ici sept ou dix ans. Depuis une semaine, le prix de nombreuses denrées alimentaires a triplé. Cette situation explosive a semé la colère dans la population. À preuve, ce jeune manifestant qui se dresse contre des soldats en arborant un gilet à l'effigie du révolutionnaire cubain Che Guevara. Nos informations en page A 5.

Le cerveau, spécialiste de la voix humaine

La revue Nature publie les résultats passionnants des travaux d'un étudiant de McGill

On savait déjà que le cerveau décodait de façon particulière la parole. Ce qu'on ne savait pas, c'est que le cerveau distingue la voix humaine de tous les autres sons qui passent par l'oreille. Mais à partir d'aujourd'hui, le monde entier le saura grâce aux travaux d'un étudiant de l'université McGill publiés à la une de la prestigieuse revue scientifique *Nature*.

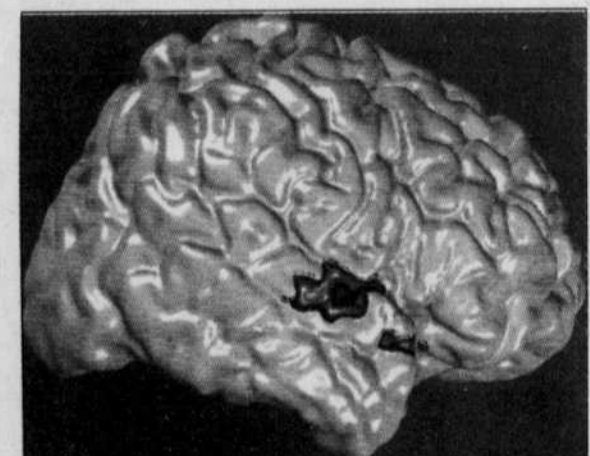
JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Le téléphone sonne. Vous décrochez. La communication est mauvaise, vous entendez difficilement votre interlocuteur. Mais vous avez immédiatement reconnu cette voix que, de toute façon, vous reconnaîtriez entre mille. Non seulement vous savez que votre mère est à l'autre bout du fil, mais vous avez également deviné, au ton de sa voix, qu'elle est fâchée que vous ne l'avez pas appelée depuis une bonne semaine...

Plus que la capacité de comprendre la parole et le mes-

sage verbal, le cerveau possède également cette formidable faculté de décoder une foule d'informations à l'écoute d'une voix. En entendant une personne rire, gémir ou parler une langue qu'il ne comprend pas, le cerveau sait s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, quel est son âge approximatif et quel est son état émotionnel. D'ailleurs, a prouvé Pascal Belin, la voix stimule un endroit précis du cortex auditif du cerveau, juste au-dessus du sillon temporal supérieur, une longue et profonde fissure du lobe temporal qui se situe en haut des oreilles.

VOIR PAGE A 8: CERVEAU



Vue latérale d'un cerveau humain. Les zones colorées sont responsables de la perception de la voix. Ci-dessous: la voix telle que reproduite par un spectrogramme, incapable, contrairement au cerveau, de révéler quelque émotion que ce soit.



LES ACTUALITÉS

EN BREF

Les funérailles de Pierre Labelle auront lieu demain

(PC) — Les funérailles de l'humoriste Pierre Labelle, 58 ans, décédé mardi d'une défaillance cardiaque, se dérouleront demain à la basilique Notre-Dame. Exceptionnellement, les funérailles n'auront pas lieu en matinée. «C'est à 13h, à la demande de René Angéll, pour lui donner le temps de venir», a indiqué hier Louis Bureau, chercheur et auteur de textes de l'émission Y à plein de soleil. Cette émission de variétés pour les 50 ans est diffusée le dimanche à TQS. Pierre Labelle y participait avec ses compagnons de métier de longue date, Louis-Paul Alard, Tex Lecor et Roger Joubert. «Comme il l'a dit, c'est son ami d'enfance, son frère. C'est comme s'il perdait un frère», a expliqué Mme Bureau. «Il aimait tellement Pierre», a-t-elle ajouté. Les deux hommes ne se voyaient pas souvent mais ils gardaient le contact. «Ils se voyaient au moins une fois ou deux par année. Par exemple, Pierre a été invité au mariage de René et Céline. Ils sont restés très près l'un de l'autre tout en étant loin de l'autre», a-t-elle dit.

Décès de l'actrice Hedy Lamarr

(AP) — L'actrice américaine d'origine autrichienne Hedy Lamarr, pionnière du cinéma glamour qui avait fait scandale en apparaissant entièrement nue dans le film Extase en 1933, a été retrouvée morte hier à son domicile de Floride. Elle avait 86 ans. Un porte-parole du shérif local a confirmé le décès de l'ancienne star, précisant qu'une enquête avait été ouverte pour en connaître l'origine. Cette brune incendiaire, qui incarnait la femme fatale dans les productions hollywoodiennes des années 30 et 40, avait joué dans plus d'une trentaine de films, dont le Samson et Dalila de Cecil B. DeMille en 1949, son plus grand succès. Elle avait également joué avec le réalisateur français Marc Allégret en 1955 dans L'Amante di Paride, un film sur l'éternel féminin où elle était Hélène de Troie.

Les protestataires tentent de faire témoigner Chrétien

(PC) — Un avocat des manifestants arrêtés au Sommet de l'APEC de 1997 a tenté une fois de plus, hier, d'obtenir que le premier ministre Jean Chrétien soit appelé à témoigner à l'enquête sur le comportement de la GRC pendant ce sommet. L'an dernier, le commissaire de l'enquête, Ted Hughes, avait refusé une demande à l'effet que la commission émette une sommation permettant aux avocats de convoquer M. Chrétien. Mais des avocats des manifestants ont continué leurs démarches en vue de faire témoigner M. Chrétien. Hier, l'avocat Joseph Arvey en a une fois de plus appelé à M. Hughes. «Je ne peux absolument pas comprendre comment on peut dire que M. Chrétien n'a pas d'informations pertinentes à fournir», a-t-il déclaré. M. Chrétien est le meilleur témoin à convoquer au sujet de son implication dans les préparatifs de sécurité en prévision du sommet, a-t-il poursuivi.

CLUB 402 HOMME



Liquidation de costumes importés d'Italie

Prix régulier 999\$
soldé 499\$

100% pure laine vierge
Griffés

Une cravate d'une valeur de 95\$ vous sera offerte à l'achat d'un costume. Valable jusqu'au 29 février 2000

1118, rue Ste-Catherine O.
2e étage, Montréal
Tél.: (514) 861-3636

La pornographie juvénile devant la Cour suprême

Sharpe dit défendre le droit à la vie privée et la liberté d'expression

La Cour suprême a terminé hier l'audition de la cause controversée sur la pornographie juvénile. John Robin Sharpe s'est montré confiant de l'emporter, se présentant comme le défenseur du droit à la vie privée et de la liberté d'expression. Dans un ultime plaidoyer, le procureur de la Colombie-Britannique a exhorté les juges à ne pas toucher aux lois sur la pornographie juvénile, au nom du bien-être des enfants.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Ottawa — John Robin Sharpe regrette presque d'avoir livré bataille devant les tribunaux après avoir été surpris en possession de matériel pornographique juvénile il y a cinq ans.

«Je ne me suis pas porté volontaire pour ça, et j'ai dû y réfléchir. Si j'avais plaidé coupable dès la première occasion, ce serait fini et pratiquement oublié», a-t-il commenté hier quand le rideau est tombé sur deux journées mouvementées de plaidoiries à la Cour suprême.

M. Sharpe a subi et remporté ses deux premiers procès après avoir été arrêté avec des dessins et œuvres de fiction considérés comme de la pornographie juvénile en vertu du Code criminel. La Cour suprême et la Cour d'appel de la Colombie-Britannique s'étaient rendues à ses arguments selon lesquels les parties en question du Code criminel allaient à l'encontre du droit à la vie privée et du droit à la liberté d'expression.

M. Sharpe a été jugé pour possession seulement et a toujours prétendu que le matériel dont il est l'auteur était utilisé à des fins personnelles.

Mais hier, il a bien failli se commettre lorsque pressé de questions par les journalistes qui le talonnaient. «Faites-vous circuler le matériel à d'autres personnes?», a interrogé un journaliste lors du point de presse.

«J'ai des amis, vous savez...», a dit John Robin Sharpe avant de s'interrompre.

«Donc, ce n'est pas pour usage privé?», a renchérit le reporter. «Quel est votre problème? Qu'est-ce qui vous chicote?», a demandé M. Sharpe avant d'ajouter finalement qu'il faisait un usage strictement privé de ses propres dessins et écrits. «La première fois que le matériel a été diffusé, c'est lorsque la police en a fait la saisie.»

Visiblement exaspéré et un tantinet erratique, John Robin Sharpe a finalement conseillé à la presse de s'en tenir à la cause entendue hier et mardi par la Cour suprême.

Usage personnel

Il faut dire que la défense de M. Sharpe est basée sur le fait, établi en cour, selon lequel il a fait un usage strictement personnel de dessins et écrits qu'il a lui-même réalisés dans l'intimité de son foyer. Des dispositions des lois sur la pornographie infantile, invalidées par les deux plus hautes cours de la Colombie-Britannique, rendent pourtant criminelle cette situation. La législation «est une forme de contrôle de la pensée», a argumenté Richard Peck, l'avocat de M. Sharpe. «Notre position est simple. La loi est si large qu'elle peut restreindre un droit fondamental, c'est-à-dire le droit d'être en possession de ses pensées, en privé, à la maison», a résumé M. Peck.

M. Sharpe a quant à lui affirmé que plusieurs personnes qu'il connaissait se comportaient «comme si nous vivions dans un État policier» et qu'il avait toujours refusé de se comporter de la sorte. S'il a choisi de se battre, c'est «pour que les gens n'aient pas à se soucier de ce qu'ils gardent dans leurs tiroirs».

«Les gens se plaignent à propos de la Charte. Mais nous avons besoin de la Charte pour nous protéger des politiciens ignorants et capricieux, tout comme nous avons besoin d'un système judiciaire indépendant», a-t-il lancé avant de partir.

Protéger les plus faibles

Dans la salle d'audience de la Cour suprême, le procureur de la Colombie-Britannique a répliqué brièvement en matinée aux arguments développés mardi par la partie adverse. Il a également répondu aux questions pointues que lui avaient posées les neuf juges.

La simple possession de matériel pornographique juvénile doit demeurer un délit car elle cause déjà un préjudice aux enfants, estime M. John Gordon. Il a rappelé que le Parlement avait l'obligation morale de protéger les enfants contre les agressions et l'exploitation sexuelles.

Selon lui, la grandeur d'une société se mesure «à la protection qu'elle accorde à ses plus vulnérables».

Si la cour se rend aux arguments



John Robin Sharpe à son arrivée à l'édifice de la Cour suprême.

de John Robin Sharpe, «on ne protégera plus nos enfants», a-t-il dit.

Les avocats des deux associations des libertés civiles du Canada et de la Colombie-Britannique ont argué que l'on ne pouvait considérer comme un délit des dessins et écrits de John Robin Sharpe puisqu'il n'avait fait que coucher ses propres idées sur papier. Pour qu'il y ait délit, il doit nécessairement y avoir diffusion, ont-ils fait valoir. En criminalisant la possession de matériel résultant de l'expression d'un individu, les lois portent une grave atteinte aux valeurs de liberté, d'autonomie et de vie privée garanties par la Charte.

«Ce n'est pas seulement un cas de liberté d'expression», a renchérit David Mattas, l'avocat du groupe de pression Beyond Borders, voué à la défense du droit des enfants. «Il faut tenir compte des droits des enfants, et seul l'État est en mesure de les protéger.»

Aide au hockey professionnel canadien

Manley est blâmé par des collègues libéraux

Ottawa (PC) — La solution mise en l'avant par le ministre de l'Industrie John Manley afin de venir en aide aux équipes canadiennes de la LNH suscite le mécontentement chez plusieurs députés du Parti libéral estimant que leur collègue a privilégié l'équipe de la capitale nationale.

«Il n'y a aucun doute que le plan a été fait sur mesure pour les Sénateurs d'Ottawa», a affirmé hier Brenda Chamberlain, présidente du caucus des députés libéraux de l'Ontario. «Ils peuvent accepter l'argent presque immédiatement, ce qui n'est pas le cas pour les autres équipes. Ce n'est pas une bonne entente.»

Carolyn Parrish, une députée d'arrière-banc de la région de Toronto, a dénoncé les efforts de lobbying de Rod Bryden, propriétaire des Sénateurs. «Il a brandi le spectre de vendre son équipe, a souligné Mme Parrish. Il a fait du chantage afin d'exercer de la pression sur tout le monde. Je désapprouve son attitude et ce qui en a découlé.»

Des millions

Manley a annoncé, mardi, que le gouvernement est prêt à consentir des millions de dollars aux équipes canadiennes, à la condition que les ordres de gouvernement municipal et provincial ainsi que la LNH apportent également leur contribution. Le fédéral est prêt à fournir 25 % du soutien financier demandé par chacune des équipes d'ici 2004.

Aux yeux de Bryden, l'aspect le plus intéressant de la proposition du fédéral est qu'on négociera séparément avec chacune des équipes.

Le cabinet fédéral avait initialement mis l'accent sur une solution globale. Cela signifiait qu'aucun montant d'argent ne serait remis aux équipes, à moins d'une entente entre les six équipes, les six villes et les quatre provinces concernées.

De passage à Halifax hier, Manley a réitéré que le plan n'a pas été élaboré uniquement pour Bryden. «Il est disponible pour tout le monde. Il appartient à chacune des équipes d'établir ses priorités.»

Mais Bryden, ancien président et collecteur de fonds du Parti libéral, est indéniablement le propriétaire en meilleure position pour profiter du plan d'aide dans les plus brefs délais.

Les Sénateurs ont déjà reçu une promesse d'allègement fiscal de 3,9 millions en taxes de la province de l'Ontario et des autorités municipales.

Ils obtiennent aussi un montant de 3,2 millions de la LNH leur permettant de compenser pour la faiblesse du dollar canadien par rapport à l'argent américain.

Bryden a qualifié l'offre du fédéral de dernier morceau du casse-tête et a déclaré que les Sénateurs n'étaient plus à vendre, dissipant ainsi les craintes que la concession ne se retrouve aux États-Unis — du moins pour le moment.

Droit de produire

La loi est inopérante, soutient l'UPA

Les problèmes de cohabitation qu'on voulait régler avec la loi demeurent, selon Laurent Pellerin

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'Union des producteurs agricoles est catégorique: la loi 23 sur le droit de produire, entrée en vigueur en 1997, est tout à fait inopérante et doit être modifiée en profondeur afin de permettre aux agriculteurs de réellement participer au développement de l'économie québécoise.

Hier, en commission parlementaire de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, tous les intervenants, autant de l'opposition que du côté ministériel, ont admis que cette loi n'atteint pas l'objectif visé d'accorder la priorité absolue aux producteurs agricoles en zone verte.

«Deux ans et demi plus tard, a expliqué le président de l'UPA, Laurent Pellerin, on se retrouve avec une opposition systématique au développement de l'agriculture dans de trop nombreux endroits. Les problèmes de cohabitation qu'on voulait régler avec la loi 23, pour un très grand nombre, demeurent.»

Dans un mémoire présenté aux membres de la commission, l'UPA fait le procès des municipalités régionales, des élus municipaux et de leur façon d'interpréter la loi 23.

Elle parle de nouvelles réglementations contraignantes pour le développement de l'agriculture, de ces groupes de citoyens qui se mobilisent pour bloquer la réalisation de projets agricoles même s'ils sont conformes aux dispositions réglementaires.

«Le moins qu'un producteur est près de ses voisins, a soumis M. Pellerin, le moins qu'il y a de nouvelles maisons qui viennent se bâtir en milieu rural, ça empêche le développement des activités agricoles.»

La loi 23, dans sa forme actuelle et dans son interprétation, selon les évaluations de l'UPA, empêcherait le développement de pas moins de 50 % des entreprises agricoles dans certaines régions.

«Si on laisse aller comme ça s'applique aujourd'hui, a noté M. Pellerin, c'est le gel de plusieurs entreprises agricoles, et ça, c'est le contraire de la priorité aux activités agricoles en zone verte.»

Régler les conflits

Pour le porte-parole libéral Yvon Vallières, le gouvernement doit agir rapidement devant la multiplication des conflits et les nombreux cas de discorde entre les municipalités et les agriculteurs qui apparaissent dans toutes les régions du Québec.

«Dans la loi, a-t-il dit, il y a des imperfections qui doivent être corrigées à condition que les modifications législatives proposées permettent d'harmoniser les relations entre les municipalités et le monde agricole.»

M. Vallières s'est toutefois interrogé sur les véritables intentions du gouvernement, qui a décidé de procéder à la nomination de M. Jules Brière, un spécialiste reconnu dans le milieu agricole et municipal, afin de tenter de négocier des solutions aux problèmes soulevés par l'application de la loi 23.

«Le temps presse, a expliqué M. Vallières, parce que la Commission municipale a déjà commencé à rendre des décisions sur le zonage de production en prétendant que ça respecte l'esprit de la loi 23.»

Le porte-parole du gouvernement Jean-Guy Paré a lui aussi reconnu la nécessité d'améliorer la loi. «C'est bien sûr, a-t-il dit, que cette loi a eu des impacts négatifs. On admet justement que ça ne fonctionne pas rondement et qu'il faut revoir ces choses-là.»

Par ailleurs, l'UPA aimerait bien que le commissaire aux plaintes en matière de protection du territoire détiene un pouvoir d'arbitrage dans les cas litigieux, une solution que les municipalités ont toujours rejetée.

Déjà, une trentaine de rapports du commissaire aux plaintes ont été totalement ignorés par les dirigeants municipaux, ce qui a eu pour effet de décourager les producteurs agricoles de faire appel à ses services.

Sommet du Québec et de la jeunesse

Un groupe environnemental est enfin invité

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Un peu plus et les groupes environnementaux n'étaient pas représentés au Sommet du Québec et de la jeunesse, qui aura lieu en février. Après avoir été écarté des travaux préparatoires, Environnement Jeunesse (ENJEU) a finalement reçu son invitation la semaine dernière.

Néanmoins, le directeur général d'ENJEU, Stéphane Boutin, se montre optimiste. «On a atteint notre premier objectif, c'est-à-dire avoir notre place pour parler d'environnement, a-t-il indiqué lors d'un entretien télépho-

nique. Je ne pense pas que nous avons été invités du bout des lèvres.»

Quelle place?

Deux choses cependant inquiètent: le processus lui-même et la place qu'on accordera à l'environnement. «Il fut très difficile d'entrer en contact avec les organisateurs du sommet pour obtenir les informations pertinentes sur la progression et l'évolution des travaux», écrit M. Boutin dans une lettre ouverte adressée au premier ministre Lucien Bouchard et au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, François Legault. Puisque nous étions constamment placés à la re-

morque des événements, notre capacité d'influencer les grandes orientations du sommet fut, à toute fin pratique, réduite à néant!»

ENJEU espère maintenant renverser la vapeur en participant de vive voix au sommet le mois prochain. «On parle de l'avenir du Québec et des jeunes, mais on ne peut pas dissocier tout ça de la place qu'occupe l'environnement», croit Stéphane Boutin. Même si son groupe est le seul du genre parmi les 70 invités au sommet, le directeur général est convaincu de pouvoir s'imposer. «Ça dépend comment on va réussir à jouer nos cartes. [...] Il nous faudra développer une stratégie pour que notre message passe.»

Agrir

Dans sa lettre ouverte, le directeur général développe davantage ce qu'il veut. Dénonçant vivement l'avant-sommet pour son manque de transparence, Stéphane Boutin demande au gouvernement d'agir. «Les jeunes d'ENJEU pensent que l'état actuel de la forêt boréale, la détérioration des principaux cours d'eau du Québec ainsi que les changements climatiques déjà en cours (pour ne donner que quelques exemples) pourraient compromettre de façon substantielle leur avenir et celui de la société québécoise dans son ensemble, soutient M. Boutin. Ils croient également qu'il est à cet égard primordial d'imprimer dès maintenant des changements qui permettront d'assurer un héritage digne de ce nom aux générations futures.»



OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS PUBLIC

Demandes de licences d'exportation de gaz naturel présentées aux termes de la partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie

- L'Office national de l'énergie (l'Office) souhaite informer le public que les demandes complètes de licence d'exportation de gaz naturel sont traitées individuellement à mesure qu'elles sont déposées.
- L'Office n'exige pas que les demandeurs publient un avis officiel de leur demande. En effet, les parties ayant demandé d'être inscrites sur la liste de notification de l'Office relative aux demandes d'exportation de gaz naturel sont informées de toutes les demandes dès que l'Office les reçoit.

- Les nouvelles parties qui souhaitent être ajoutées à la liste de notification doivent s'inscrire auprès du secrétaire de l'Office à l'adresse indiquée ci-dessous ou communiquer avec M. Denis Tremblay, agent des Communications, par courrier électronique au <http://www.dtreblay@neb.gc.ca>

- De plus, l'Office publie tous les avis de demande d'exportation de gaz naturel sur son site Internet (<http://www.neb.gc.ca>). L'avis est également disponible à la bibliothèque de l'Office.

Michel L. Mantha
Secrétaire
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Télécopieur : (403) 292-5503



Denis BERTRAND
Hassan AZROUR

Réapprendre à apprendre
au collège, à l'université et en milieu de travail

Maîtriser les compétences transversales.

446 pages - 45,50 \$
Les Éditions GUERIN
1514-832-3481

En vente dans toutes les librairies

Parti réformiste

Morrison vise la tête

Ottawa (PC) — Le député réformiste Lee Morrison a indiqué son intention hier de succéder à Preston Manning à la tête du Parti réformiste.

Selon lui, les militants réformistes ne veulent rien entendre de l'Alternative unie, ce projet d'union des forces de la droite promu par M. Manning.

LE DEVOIR

MONTRÉAL

Une dépense additionnelle de 450 000 \$

L'ouverture de la caserne 26 est devancée d'un an

À l'approche des négociations de la convention collective à la Ville de Montréal, l'administration s'est faite conciliante quant au sort de la caserne 26. Alors qu'on annonçait récemment que le bâtiment ne serait fonctionnel que dans 18 mois, le comité exécutif a approuvé des dépenses supplémentaires de 450 000 \$ pour que les pompiers puissent intégrer la caserne dès le mois de juin 2000.

FRANÇOIS CARDINAL
VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Contrairement à ce qu'elle annonçait à la mi-décembre, la Ville de Montréal rouvrira la caserne 26 le 1^{er} juin prochain plutôt qu'en 2001. L'opération coûtera 450 000 \$ et sera complétée dans 18 mois par une phase de rénovation évaluée à 1,3 million de dollars.

C'est ce qu'a annoncé le responsable du dossier, Gerry Weiner, en marge de la réunion hebdomadaire du comité exécutif, hier matin. «C'est presque un miracle», s'est exclamé le conseiller municipal en parlant du «dépense» qu'a accepté le Service des immeubles avec un si bref échéancier. «Notre but était d'ouvrir le plus vite possible, au moindre coût possible», a poursuivi M. Weiner.

La première vague du projet est divisée en deux. Quelque 150 000 \$ seront déboursés pour enlever l'amiante à l'intérieur de l'édifice historique du 2151, boulevard Mont-Royal Est, qui a été la proie des flammes le 15 novembre dernier.

Selon Gerry Weiner, les 300 000 \$ restants constituent une estimation du coût que représente le travail des cols bleus affectés à la remise en ordre de la caserne 26. «J'ai bien compris la volonté des pompiers de desservir le quartier», a précisé M. Weiner. Né sur le Plateau Mont-Royal, le conseiller municipal affirme avoir une «sensibilité» particulière pour le quartier et croit que la caserne est une «institution qu'il faut préserver».

Fauvel applaudit

La nouvelle a été applaudie par le président de l'Association des pompiers de Montréal, Gaston Fauvel. «Nous sommes satisfaits car la Ville a adopté la méthode "fast track". On va faire les travaux à l'interne plutôt que d'al-

ler avec la méthode traditionnelle, ce qui nous fait sauver du temps.»

Le Service de prévention des incendies récupérera la caserne 26 le 15 mai prochain pour effectuer les derniers aménagements et permettre aux 40 pompiers et deux unités du quartier de regagner leurs locaux. Quant à la deuxième phase des travaux, ces rénovations étaient déjà inscrites au programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville.

À l'hôtel de ville, le chef de l'opposition Michel Prescott est également ravi de la décision. «Ça va rassurer la population du quartier [...] On va pouvoir assurer un service de protection de qualité dans un secteur où il y a beaucoup d'édifices âgés.»

En décembre, Gerry Weiner avait déclaré en conférence de presse que la caserne 26 serait remise en service à l'été 2001 et qu'entre-temps la sécurité des gens du Plateau n'était pas compromise. Pourquoi donc une telle urgence à devancer les travaux? L'administration Bourque aurait-elle cédé aux caprices des pompiers? «Je n'accepte pas le mot "caprices"», a répondu M. Weiner. Quand on a des employés qui nous servent bien, il faut à notre tour bien les servir, note-t-il.

Négociations en arrière-plan

Malgré son enthousiasme, Michel Prescott nuance: «Notre crainte, c'est que la Ville n'annonce son intention de rénover l'édifice que dans le but d'améliorer ses relations avec ses employés, à l'approche des négociations de la convention collective. On ne veut pas que ces travaux soient un écran de fumée et qu'une fois [la convention collective] signée, on laisse de côté la deuxième phase du projet.»

Le spectre des négociations semble en effet faire partie de ce soudain changement de cap de la Ville de Montréal. La semaine dernière, le maire Pierre Bourque et le directeur général de la Ville, Guy Coulombe, ont manifesté leur intention de conclure une entente de partenariat cette année, avant les négociations pour le renouvellement des conventions collectives avec les employés municipaux. «C'est un bon commencement pour un partenariat», a convenu Gerry Weiner au sujet des travaux de la caserne 26.

«Ce qui serait plus rassurant pour les gens du quartier, ajoute Michel Prescott, c'est qu'on procède à la restauration complète d'un seul coup. Autrement, il y a toujours lieu d'être préoccupé. Pourquoi ne pas faire tous les travaux alors que l'argent est prévu au programme d'immobilisations?», se demande le chef de l'opposition.

Le projet 1, 2, 3 GO! obtient des données alarmantes

L'échec scolaire guette un jeune enfant sur deux dans certains quartiers

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

La moitié des enfants de deux à trois ans de certains secteurs du Grand Montréal présentent un retard léger ou significatif dans leur développement cognitif, selon des données préliminaires du projet 1, 2, 3 GO! visant à mobiliser parents et communauté autour du bien-être des tout-petits.

«Lorsque nous avons vu cette statistique, nous sommes littéralement tombés en bas de notre chaise», explique Camil Bouchard, chercheur au Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale de l'UQAM, auteur du rapport *Un Québec fou de ses enfants* et membre de l'équipe qui suit de près les résultats de l'initiative 1, 2, 3 GO! «Nous ne sommes pas à Chicago ni à Detroit, mais nous savons que la pauvreté, où qu'elle soit, même à Montréal, a une incidence directe sur le développement de l'enfant.»

1, 2, 3 GO! a pris forme il y a quelques années dans six quartiers ou villages du Grand Montréal, à l'initiative notamment de Centraide qui a permis de réunir les fonds privés pour financer le projet. Côte-des-Neiges, Laval, Longueuil-Ouest, Saint-Michel, Montréal-Nord et Saint-Rémi ont tous été choisis pour une activité communautaire dense, un nombre important d'enfants en bas âge et une composition ethnique reflétant le caractère démographique de Montréal.

L'objectif de 1, 2, 3 GO!, qui démarrait ses activités en 1995, est de mobiliser les ressources nécessaires pour

aider ces quartiers à soutenir le mieux possible les enfants de zéro à trois ans. Par l'entremise d'activités impliquant parents, enfants et divers acteurs du milieu, on tente ainsi de créer un environnement favorable au développement des tout-petits.

Par exemple, dans Côte-des-Neiges, on a organisé des activités de lecture et de jeux dans les halls des édifices à logements. À Laval, on a plutôt songé à aménager un coin tout-petits avec un restaurant communautaire. À Saint-Michel, l'action était orientée surtout vers l'amélioration de la sécurité des familles.

Données alarmantes

Or les données recueillies par une équipe de chercheurs (Développement des enfants dans leur communauté, DEC) issus de plusieurs institutions sont plutôt alarmantes. Chargés de suivre les travaux de 1, 2, 3 GO! et à partir d'un premier échantillon de 550 familles issues notamment des six territoires explorés, ils ont réalisé que dans certains quartiers, la moitié des enfants de 20 à 40 mois affichaient un retard léger ou significatif dans leur développement cognitif.

«Selon les chercheurs, cette statistique indique clairement que, dans ces voisinages, un enfant sur deux est déjà engagé dans une trajectoire qui le conduira à l'échec dès la maternelle ou, au plus tard, dès son entrée au primaire», indiquent les premières données disponibles.

«Les familles pauvres, monoparentales et sous-scolarisées représentent l'échantillon le plus à risque et celui où

on retrouve les enfants avec le retard le plus important», poursuit M. Bouchard. Ce retard s'illustre par des difficultés d'apprentissage verbal, de développement moteur et de coordination, menant le plus souvent à la déficience des habiletés nécessaires pour apprendre à lire et à écrire. «Nous nous attendions à un retard plus élevé que dans la population en général [environ 15%], peut-être de 17%, mais jamais de cet ordre. Nous avons été très surpris.»

La première cueillette de données effectuée par les chercheurs dé-

montre aussi que les parents qui présentent le plus de risques sont également ceux qui s'impliquent le moins dans les initiatives mises en place par 1, 2, 3 GO!. Le défi des années à venir consistera notamment à tenter de les intéresser davantage.

Les chercheurs n'en sont qu'à la première cueillette de données; trois autres doivent suivre au cours des six prochaines années et devraient permettre de mieux mesurer les effets concrets des initiatives de 1, 2, 3 GO! sur le développement de ces tout-petits.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les personnes âgées (65 ans et plus) représentent 12 % de la population

Colloque sur la gériatrie

Le système de santé est-il prêt pour le virage gris?

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

UEG, leur répartition au Québec, leur jugement sur la qualité et l'efficacité des soins ainsi que leurs critères pour en juger.

«On manque encore de ressources spécialisées formées en gériatrie», dit la directrice de l'enseignement à l'Institut, le Dr Paule Lebel. Tant du côté des omnipraticiens que de celui des infirmières, des physiothérapeutes et des ergothérapeutes, la gériatrie gagne peu d'adeptes. «La formation en gériatrie, la plupart du temps, n'est pas obligatoire. Il est possible de passer son cours en ergo ou en physio sans avoir de formation en gériatrie, qui est pourtant la clientèle prédominante au Québec.»

Avec le nombre réduit de lits disponibles et la diminution des semaines d'hospitalisation, l'Institut se demande si le réseau des soins à domicile est prêt à prendre la relève. Y a-t-il suffisamment d'argent dévolu à ce secteur? Est-ce que ce sont les familles qui sont le plus souvent en charge des soins? Les personnes «très vulnérables», âgées de plus de 80 ans, souffrant de multiples problèmes de santé et qui doivent prendre plusieurs médicaments, reçoivent-elles un soutien adéquat? «Même si elle est très vulnérable, on sait que si l'intervention est précoce, on est capable d'améliorer l'état émotionnel de la personne et lui permettre de rester à domicile.»

Le colloque permettra également aux participants d'échanger sur les projets menés dans leur région. «Il y a une très grande hétérogénéité entre les hôpitaux et les régions», constate le Dr Lebel. Même si la situation actuelle de la gériatrie au Québec est inquiétante, des progrès ont été accomplis depuis 20 ans. «Mais nous ne sommes pas suffisamment prêts, croit le Dr Lebel. Il y a une nécessité d'accélérer le développement des soins gériatriques.»

Manque de ressources

Le système de santé québécois est-il prêt à répondre aux besoins de cette clientèle âgée qui se presse de plus en plus aux portes des hôpitaux? C'est la question que se posent les médecins, infirmières et représentants des hôpitaux, des CLSC, des régions régionales et du ministère qui se réunissent à l'invitation de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. Cet institut a étudié la clientèle des



Jean Dion

N.D.L.R.: les habitués de cette page sont priés de noter que notre chroniqueur Jean Dion fait relâche cette semaine. Sa chronique reviendra la semaine prochaine.

Nathalie ELLIOTT

Mon premier dictionnaire français illustré

De nombreux tableaux.

1192 pages - 25 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Placement idéal pour un REER à l'abri des risques. En vente dès maintenant.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 12		
5,00%	5,50%	6,00%
An 1	An 2	An 3
OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 63		
4,40%		
An 1		

Taux annuel composé de 5,49% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.

2000 Canada

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA BAVILLÉZ SUR DU SOUVERAIN

Canada

1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

ROLEX GENEVE

GMT-Master II en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

LE DEVOIR

POLITIQUE

Dissocier la souveraineté du partenariat

Bouchard rend visite aux troupes

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le premier ministre Lucien Bouchard s'apprêtait à rencontrer, hier soir, les membres du conseil régional et des conseils de circonscription du Parti québécois de la capitale nationale après que deux circonscriptions de la région, Jean-Talon et Taschereau, ont adopté les conclusions du rapport Lefebvre voulant que la souveraineté et le partenariat soient nettement dissociés dans le programme du parti.

Au cabinet du premier ministre, on indiquait que cette rencontre sollicitée par le chef du Parti québécois était normale et s'inscrivait dans la préparation du congrès national du PQ en mai 2000. «C'est une rencontre privée», a-t-on précisé. On a signalé que M. Bouchard sera appelé à rencontrer les comités exécutifs de différentes régions du Québec et de leurs circonscriptions afin de se rapprocher des militants et d'échanger avec eux en prévision de cet important congrès.

À Québec, plus de 150 militants participent à cet échange qui se greffe à un atelier de formation du PQ et qui sera suivi par une période de questions, a souligné hier Marcel Lefebvre, président du comité de réflexion et d'action de la région de la capitale nationale, un comité formé par le conseil régional du PQ. «M. Bouchard fait le tour de ses troupes, j'ai l'impression. Je pense qu'il veut reprendre contact avec le parti», estime-t-il.

En septembre 1999, le comité Lefebvre a rendu public un premier rapport, intitulé *Ouvrir le Québec sur le monde*. Ce rapport contestait la stratégie référendaire mise en avant par la direction du PQ. Proposant une modification à l'article 1 du parti, le comité, qui ne rejette pas la possibilité d'un partenariat avec le Canada, s'en prend au dogme voulant que l'indépendance du Québec ne soit réalisable qu'avec un partenariat avec le Canada. Selon le comité, «l'offre de partenariat comme donnée essentielle au projet souverainiste laisse entendre à la population québécoise que le projet de souveraineté n'a pas de valeur intrinsèque» et entretient «le doute de la pertinence de ce projet dans l'esprit des indécis».

À la fin novembre, le comité Lefebvre survivait à une tentative visant son élimination qu'avaient orchestrée le ministre Paul Bégin et le deuxième vice-président du PQ, Gilles Grenier.

M. Lefebvre a révélé que la circonscription de Jean-Talon, de laquelle il provient, et celle de Taschereau avaient adopté des résolutions qui reprenaient les exigences du comité Lefebvre sur une modification de l'article 1 du programme du PQ. Selon M. Lefebvre, il est maintenant assuré que cette question sera débattue lors du congrès national de mai. «Pour nous, on a repris notre droit de parole», a-t-il signalé, ajoutant que M. Bouchard s'était montré ouvert, dernièrement, à discuter des questions que soulève le rapport Lefebvre.

Crêpage de chignon en vue au congrès du Bloc québécois

Être ou ne pas être Canadiens français

La question du financement des partis sera aussi vivement débattue

Le Bloc québécois n'est pas le PQ et son unité est rarement mise en péril par les tensions internes. À quelques jours de leur congrès plénier, les bloquistes promettent toutefois de se crêper le chignon autour de quatre grands thèmes: la citoyenneté canadienne-française, le partenariat, la démocratisation du financement du parti et la place de la religion à l'école.

PIERRE O'NEILL
HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Être ou ne pas être Canadiens français? Les bloquistes débattront de la question à leur congrès des 29 et 30 janvier à Québec.

Dans une entrevue au *Devoir*, en avril 1999, Gilles Duceppe disait dépassée la notion des deux peuples fondateurs. «Nous ne sommes plus des Canadiens français, nous sommes des Québécois. Et les Québécois sont différents de ce qu'étaient les Canadiens français dans le temps.»

Cette fracassante sortie n'a laissé personne indifférent. La dissidence s'est d'abord exprimée à l'intérieur du Bloc pour s'étendre plus tard à l'ensemble du mouvement souverainiste. À leur tour, les fédéralistes Claude Ryan et Stéphane Dion ont fait connaître leur désaccord.

Plutôt que de faire marche arrière, les dirigeants du Bloc ont poursuivi la promotion de leur théorie et l'ont finalement inscrite dans le texte de la *Proposition principale*, qui a alimenté jusqu'à ce jour les délibérations des associations

de comités et des congrès régionaux.

À ce chapitre de la citoyenneté, la dernière version de ce projet de programme politique se lit ainsi: «La nation canadienne-française n'existe plus sur le territoire du Québec; elle a fait place graduellement à la nation québécoise qui inclut toutes les citoyennes et tous les citoyens.»

La direction du parti rendra public ce matin à Ottawa le cahier des résolutions que les congrès régionaux ont votées en vue du congrès de la fin du mois. Plusieurs comités y expriment le vœu que l'on retranche cette phrase voulant que «la nation canadienne-française n'existe plus». De part et d'autre, l'on s'attend à ce que ces divergences de vues contribuent à un vigoureux débat entre les congressistes.

À la sortie d'une réunion du caucus des députés, hier à Ottawa, M. Duceppe a émis l'opinion qu'il n'y a pas de divergence de fond entre les résolutions des militants des régions et la proposition principale du parti. «Les débats de comité et de région ont confirmé cette orientation et l'ont beaucoup améliorée, ce qui fait que les incompréhensions se sont transformées en appuis.»

Partenariat et financement

L'offre de partenariat devant être faite au Canada anglais au lendemain d'une victoire du OUI sera également au centre des délibérations de ce congrès. Dans sa *Proposition principale*, la direction du parti accorde une grande attention aux intérêts des minorités linguistiques et culturelles, y compris le respect des droits de la minorité anglophone du Québec et des nations autochtones. L'on y suggère de mettre de l'avant plusieurs formes de partenariats. Or, il est manifeste que ce texte est apparu superfétatoire à plusieurs comités, qui proposent tout simplement de le biffer.

En fin de compte, c'est peut-être le débat sur la démocratisation du financement du parti qui risque d'être le plus déchirant. L'héritage laissé par René Lévesque en est l'enjeu. En vertu des statuts actuels du Bloc, seules les personnes ayant la qualité d'électeur peuvent contribuer au financement du parti. Et pas plus que 5000 \$ par année.

En novembre dernier, Gilles Duceppe a commencé à s'éloigner de ses propres statuts en annonçant la mise sur pied d'un fonds de promotion de la souveraineté. Les grandes corporations, les banques, les pétrolières et les fabricants de cigarettes allaient pouvoir contribuer à son financement. Il était alors accompagné par Jacques Parizeau, l'ancien ministre de René Lévesque qui a donné au Québec sa première loi sur la démocrati-

sation du financement des partis politiques. Depuis lors, les contributions d'un individu à un parti provincial ne peuvent dépasser 3000 \$ par année.

Cette semaine, la direction du Bloc a relancé le débat. Dans une lettre au *Devoir*, le député de Richelieu-Nicolet-Bécancour plaide en faveur d'un assouplissement des règles de financement en acceptant les contributions des entreprises. C'est un point de vue que partagent plusieurs autres députés. Mais ils sont tout aussi nombreux, dit-on, à refuser que la caisse du parti s'abreuve à même les dons des grandes compagnies. Et les résolutions qui témoignent de ce malaise au sein de la base militante ne manquent pas.

La religion

À l'instar des péquistes, les bloquistes discutent de la place de la religion à l'école. La proposition principale de la direction du Bloc appuie l'esprit du rapport Proulx, en préconisant la création d'écoles laïques, ouvertes et pluralistes. Les résolutions acheminées par les militants de la région de Montréal suggèrent des amendements accessoires, mais on appréhende les réactions des délégués des régions éloignées.

Enfin, après avoir discuté avec ses députés de la stratégie à déployer contre le projet de loi C-20 sur la clarté du processus référendaire, le chef du Bloc a annoncé l'envoi d'un million de copies du projet de loi annoté et commenté dans les foyers québécois.

À quoi et à qui servent les trois milliards des programmes d'insertion à l'emploi?

Les Ressources humaines sont dans la brouillard

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministère fédéral du Développement des ressources humaines ne sait pas à quoi servent les trois milliards de dollars de subventions qu'il verse annuellement pour favoriser l'insertion à l'emploi, il ignore qui en bénéficie et ne peut pas dire combien de bénéficiaires profitent de cet argent.

C'est le constat accablant qu'a fait hier quelques hauts fonctionnaires du ministère en rendant publique une enquête interne sur l'administration des multiples programmes d'aide à l'emploi que finance Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Les vérificateurs internes ont étudié 459 demandes de subvention ou de contribution soumises à DRHC entre avril 1997 et juin 1999. Ces demandes ont été faites par divers promoteurs dans le cadre de programmes tels que le Fonds transitoire pour la création d'emplois, l'aide à l'alphabetisation ou encore le financement d'emplois d'été et de stages pour les jeunes, et ont reçu le tiers des trois milliards de dollars alloués annuellement par le ministère à l'ensemble de ses programmes d'insertion à l'emploi. L'enquête révèle que, si les règles de gestion des dossiers existent, il appert que les fonctionnaires ne les appliquent pas systématiquement, loin s'en faut.

Ainsi, une fois sur quatre (dans 25 % des cas), le ministère n'a pas entre les mains une description des activités qu'il subventionne ou auxquelles il contribue. Une fois sur quatre, le ministère ne sait pas au juste qui bénéficiera de l'argent versé, et 46 % des dossiers n'indiquent pas le nombre prévu de participants. Une fois sur dix (11 %), les fonctionnaires de DRHC ignorent quels résultats on entend atteindre en versant l'argent. Globalement, 87 % des dossiers révèlent un manque de supervision et 97 % ne contiennent aucune indication que le ministère a vérifié préalablement si le promoteur du projet lui devait de l'argent.

Refus d'appuyer le projet de loi sur les droits du Québec

Dumont juge durement la position du PLQ

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, juge que le Parti libéral du Québec, en refusant d'appuyer le projet de loi 99 sur les droits fondamentaux du peuple québécois, sous-estime la responsabilité d'État qui lui incombe, ce que la population québécoise sanctionnera tôt ou tard.

Selon le chef de l'ADQ, le Québec se retrouve dans une position qui ressemble à celle de 1981, quand le Parti libéral, dans l'opposition, «a été interpellé pour bétonner une position québécoise», ce qu'il avait consenti à faire en appuyant une motion, présentée par le Parti québécois et négociée entre les partis, dénonçant le rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne. «J'ai le sentiment qu'ils [les libéraux] sous-estiment la responsabilité d'État que les Québécois attendent d'eux. D'ailleurs, les sondages ont commencé à le démontrer», a dit M. Dumont, qui fait référence à des sondages indiquant que le PLQ a perdu du terrain depuis le dépôt du projet de loi fédéral «sur la clarté».

«De ne pas s'associer à une loi de l'Assemblée nationale

qui vise à mettre un pied à terre devant cette intrusion fédérale, c'est un geste qui doit quand même être évalué à sa face même», a soutenu M. Dumont, ajoutant que le PLQ sera jugé par la population pour ce geste.

Selon M. Dumont, le PLQ a tort de tabler sur la passivité apparente de la population en regard des questions constitutionnelles ou même sur l'ennui qu'elles suscitent. «Ce n'est pas parce que les Québécois ne sont pas dans les rues avec des pancartes sur cette question [...] qu'ils ne retiennent pas moins le comportement des acteurs. C'est comme une inscription gravée dans leur esprit pour l'avenir», ce qui leur permet de savoir comment les politiciens «se positionnent en période de crise ou d'attaque face au Québec», a fait valoir M. Dumont.

«Les questions constitutionnelles, ce sont des questions identitaires», a poursuivi le chef de l'ADQ. Les positions que prennent les partis politiques sur des questions identitaires, «ça demeure des choses que les gens n'oublient pas». M. Dumont estime que «les Québécois comme peuple» élisent pour le représenter le premier ministre du Québec, «le seul représentant de ce peuple sur la scène internationale». Dans le reste du Canada, la fidélité première de la population revient à Ottawa, et les premiers ministres des autres provinces sont davantage «des administrateurs d'un territoire».

Grand concours de JOURNALISME LE DEVOIR 2000

VOUS QUE LE JOURNALISME INTÉRESSE ET QUI ÊTES INSCRIT À TEMPS COMPLET DANS UN CÉGEP OU UN COLLÈGE DU QUÉBEC, VOILÀ UNE OCCASION D'AGIR.

Pour saisir cette chance de mesurer vos aptitudes et - qui sait? - de faire vos débuts dans un grand journal, il s'agit de rédiger un article critique d'au moins 700 mots, sur une manifestation sociale ou culturelle d'ici: rassemblement populaire, événement sportif, film, livre, pièce de théâtre, ou autres.

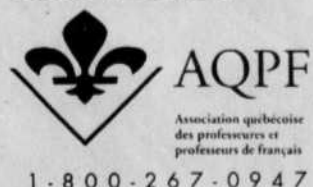
À retenir:

- Votre participation à ce concours peut s'insérer dans le cadre de vos cours.
- La date limite des envois de textes au journal *Le Devoir* est le 24 mars 2000.
- La remise des prix aura lieu en mai 2000.

À gagner:

- 1^{er} prix: Une bourse d'études de 2 000\$ ainsi qu'un voyage et séjour de découverte conviviale de la France (condition d'admissibilité, avoir 18 ans et plus).
- 2^e prix: Une bourse d'études de 2 000\$
- 3^e prix: Une bourse d'études de 1 000\$

Des prix de participation, tels des logiciels et des abonnements au *Devoir* et à la revue *Forces*, seront aussi attribués par tirage.

LA FONDATION DU
DEVOIR


AQPF
Association québécoise
des professeurs et
professeures de français

1-800-267-0947

Votre professeur de français vous en dira davantage sur les modalités de participation.

CONSULAT GENERAL
DE FRANCE A QUÉBECSociété d'édition
FORCESDM DIFFUSION
MULTIMEDIA

faites parler votre cœur!

Contribuez au Fonds de Recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal en vous procurant votre petit cœur antistress pour seulement

En vente chez Uniprix, Petro-Canada, Excellence Sports, Les Restaurants Giorgio, Steak-frites et Le Commensal, Bentley, Jovin, Unic, Voyageur, Agnew

2\$
Non taxable

LE DEVOIR

LE MONDE

Équateur



Des manifestants dressent une barricade sur une route à Ottavalo, au nord de Quito, alors qu'un convoi militaire attend patiemment de pouvoir passer.

La dollarisation s'avère douloureuse

NICOLE BONNET
LE MONDE

Quito — «Dollarization es dolor!» La dollarisation est douloureuse, proclame cette banderole brandie par deux femmes dans le théâtre de la Maison de la culture de Quito, où sont réunis près d'un millier de clients des banques pour un programme de télévision en direct, qui va durer trois heures. Le spectacle semble relever d'une cour des miracles, dont les acteurs appartiennent — ou plutôt appartiennent — à la classe moyenne équatorienne. Car ils viennent de plonger, du jour au lendemain, dans la misère. À gauche, se trouvent ceux qui avaient des dépôts ou des dettes en dollars, à droite, ceux qui les avaient en sucres, la monnaie nationale. Le problème est le même pour les uns et les autres. Tous devront payer de trois à cinq fois plus pour rembourser leurs dettes, et ceux qui avaient des économies les récupéreront dans sept ou dix ans, suivant leur montant.

Après avoir instauré l'état d'urgence dans le pays, pour contenir un fort mouvement de protestation sociale, le président équatorien, Jamil Mahuad, a décrété la dollarisation de l'économie, le 9 janvier. En clair: le remplacement de la monnaie nationale par le dollar. Le plan doit encore être approuvé par le Congrès, mais il prévoit que la Banque centrale n'imprimera plus de sucres. Salaires et comptes en banque seront libellés en dollars, selon une parité de 25 000 sucres pour un dollar. En annonçant cette décision, dont il espère qu'elle aidera à juguler l'effondrement de la monnaie et à sortir le pays de la pire récession qu'il ait connue, Jamil Mahuad a annoncé à ses compatriotes: «Je suis avec vous. Je ne vous abandonnerai pas.» Néanmoins, dans ce théâtre, tous crient à la trahison. «Dehors Mahuad», crient les participants, des fonctionnaires, des commerçants, des retraités, qui pour la première fois de leur vie, se sentent le droit de protester publiquement.

Confiscation

Face au micro défilent les débiteurs, qui avaient demandé un crédit pour acheter une télévision, une voiture ou une maison, et qui, du jour au lendemain, se rendent compte que leurs traites ont quadruplé et qu'ils ne pourront jamais s'en acquitter. Ceux qui avaient économisé 20 000 \$ en 1998 ne disposeront plus désormais que de... 4000 \$, un capital qui leur est d'ailleurs momentanément confisqué! Les cas les plus dramatiques sont ceux des retraités, qui

ont économisé toute leur vie et se retrouvent d'un coup au bord de la mendicité. «J'ai travaillé 37 ans et je préfère mourir par balle que de faim», déclare l'un d'eux.

Lorsque Antonio Vargas, président de la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur, se présente sur le podium, cette classe moyenne et métisse, qui rêvait de Miami, applaudit à tout rompre, surtout lorsqu'il commente la perte de souveraineté monétaire du pays. Le Parlement national des peuples de l'Équateur, une organisation populaire dont Vargas est le vice-président, assure que le flux de dollars dans l'économie équatorienne ne représente que 15 % de son produit intérieur. «Ceux qui manipulent les dollars», exportateurs, spéculateurs ou trafiquants de drogue, assure-t-il, «contrôleront le reste de l'économie».

Le pain, qui coûtait 9000 sucres le samedi en valait 12 000 le lundi suivant

Coup d'État économique

Ce drame quotidien se vit aussi de façon pathétique sur les marchés car si le panier de la ménagère est estimé à 200 \$, le salaire minimum n'est que de 50 \$. Le pain, qui coûtait 9000 sucres samedi 8 janvier, en valait 12 000 le lundi suivant. Une semaine après, les prix de nombreuses denrées alimentaires ont triplé. Cette flambée vaut pour tous les produits, même pour les pommes de terre, cultivées aux portes de la capitale, alors que le prix de l'essence, et donc les tarifs des transports, n'ont pas augmenté. La peur des lendemains entraîne la spéculation. Un taxi nous réclame 250 000 sucres alors que son compteur marque 50 000. Il se justifie: «Depuis la dollarisation, c'est comme ça.» «Il s'agit d'un coup d'État économique», commente l'économiste Alberto Acosta. Sans tanks, sans tortures. Avec des mesures administratives comme la fermeture des banques, pour interdire le retrait des dépôts, au moment de la crise de mars 1999, puis la dévaluation, couronnée par la dollarisation.

Pour le président Mahuad, la dollarisation semble politiquement bénéfique. Selon l'institut de sondage Cedatos, 53 % des personnes interrogées en décembre 1999 exigeaient sa destitution. Le taux est tombé à 41 %. De plus, il a recomposé son alliance parlementaire avec la droite et les chefs d'entreprise. Cela explique le geste symbolique de Joyce Higgins, qui organisa depuis Guayaquil les principales manifestations contre le chef de l'État, en mars, et portait depuis, à la boutonnière, un crêpon noir en signe de deuil. Désormais, elle a troqué, devant la presse, ce crêpon contre le ruban aux couleurs de l'emblème national.

Des freins à la démocratisation du Chili

Lagos veut s'attaquer à l'héritage de Pinochet

ENRIQUE FERNANDEZ
ANTONIO RALUY
AGENCE FRANCE-PRESSE

Santiago — Le président élu du Chili, le socialiste Ricardo Lagos, a d'ores et déjà annoncé son intention de s'attaquer à l'héritage institutionnel laissé par le général Pinochet qui, dix ans après la fin de la dictature, empêche toujours un rétablissement total de la démocratie.

Ricardo Lagos s'est dit déterminé hier à faire en sorte que soit restituée au président de la République la faculté de nommer et de révoquer les chefs des différentes armées de l'armée chilienne.

«Le monopole des armes revient aux Forces armées, mais le comment et le quand il convient d'utiliser ces armes est

une décision du ressort de l'autorité démocratique que le pays élit et qui doit donc avoir la faculté de changer les hauts responsables militaires», a-t-il déclaré à la presse.

Malgré le rétablissement de la démocratie, en mars 1990, après 17 ans de dictature militaire, le chef de l'État n'a toujours pas la possibilité de choisir et de révoquer les chefs de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine et de la police militaire des carabiniers.

Le président élu, membre de la Concertation démocratique, au pouvoir depuis dix ans, a également annoncé qu'il tenterait de rechercher un consensus avec l'opposition de droite pour modifier la Constitution et la législation du travail, mises en place sous le régime Pinochet.

«Avec mon gouvernement, nous allons terminer avec les cadenas institutionnels que nous a laissés la dictature», avait-il lancé au cours de sa campagne électorale, en référence à la batterie de textes légaux hérités de la dictature et connus au Chili comme étant les «lois d'attache» (leyes de amarre).

De vaines tentatives

Les présidents Patricio Aylwin et Eduardo Frei ont vainement tenté à trois reprises de réformer la Constitution et de restaurer les principales libertés syndicales, mais ils en ont été empêchés par le Sénat, qui a la particularité, grâce à l'échafaudage institutionnel de Pinochet, de compter neuf sénateurs désignés et un sénateur à vie (l'ex-dictateur) sur un total de 48 membres.

La CDU reste dans la tourmente

Les comptables découvrent d'autres millions suspects

TONY CZUCZKA
ASSOCIATED PRESS

Berlin — La démission de l'ancien chancelier Helmut Kohl du poste de président d'honneur de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) ne mettra pas fin à l'affaire de financement occulte qui ébranle le parti, ont reconnu hier ses dirigeants. D'autant que les comptables chargés de l'audit des comptes de la CDU ont découvert de nouveaux fonds d'origine douteuse.

La direction de la CDU a reconnu hier que plusieurs millions de marks avaient été trouvés dans les livres de comptes du parti sans que l'on puisse retracer leur provenance. La somme porte sur dix millions de marks (5,2 millions \$ US) pour la période 1989-93, a rapporté la chaîne de télévision ZDF.

La secrétaire générale du parti, Angela Merkel, a confirmé l'existence de fonds mystérieux mais sans donner de montant précis. Ce rebondissement amplifie encore le scandale du financement occulte de la CDU.

L'affaire a éclaté le mois dernier lorsque M. Kohl a reconnu avoir accepté deux millions de marks (un million \$ US) de dons secrets pour le parti dans les années 90, en violation de la loi sur le financement des partis. Depuis, les révélations ont été incessantes, éclaboussant d'autres dignitaires de la CDU.

Son président actuel, Wolfgang Schäuble, a admis il y a une semaine qu'il était au courant de l'existence de la caisse noire et qu'il avait lui-même accepté un don de 100 000 marks en liquide du marchand d'armes germano-canadien Karlheinz Schreiber.

Lundi, l'ancien ministre de l'Intérieur et ancien président de la CDU de Hesse, Manfred Kanther, a démissionné de son poste de député. Il a reconnu avoir puisé 13 millions de marks (6,8 millions \$ US) dans un compte secret en Suisse qui contiendrait encore 17 millions de marks (8,9 millions \$ US).

Et certains signes laissent penser que le grand déballage va continuer. Le parquet de Bonn, qui a ouvert une information judiciaire à l'encontre de l'ancien chancelier, a annoncé hier avoir fait perquisitionner la veille les domiciles de deux

ex-conseillers de M. Kohl. Hans Terlinden, un ancien responsable au siège de la CDU à Bonn, et Horst Weyrauch, ex-conseiller fiscal du parti, sont soupçonnés d'avoir participé à la gestion des fonds occultes.

Le chef de la section du parti à Hambourg, Dirk Fischer, a déclaré que les enquêteurs avaient trouvé trace de huit millions de marks (quatre millions \$ US) dans des dossiers appartenant à M. Weyrauch.

Lors de la réunion de crise de la CDU mardi, qui a vu la démission de M. Kohl, M. Schäuble a évoqué l'audit des comptes du parti, commandé à un cabinet indépendant. Selon le quotidien berlinois BZ, il a déclaré que les auditeurs, dont le rapport devrait être présenté lundi par la CDU, avaient décrit les pratiques financières du parti comme relevant du blanchiment d'argent.

«Je ne me bats plus pour une fonction mais pour mon honneur»

De son côté, le ministre-président de Hesse, Roland Koch (CDU), a déclaré hier que les auditeurs examinaient de nouvelles transactions douteuses faites par la branche locale du parti.

Les leaders de la CDU ont promis de crever l'abcès en révélant les noms des donateurs anonymes du parti, ce qui ne sera peut-être pas une tâche facile étant donné le refus d'Helmut Kohl de coopérer.

Ce dernier a réaffirmé hier qu'il ne donnerait pas les noms des donateurs, soulignant que son honneur était en jeu. «Je ne me bats plus pour une fonction ou des titres mais pour mon honneur», a-t-il déclaré devant un parterre de chefs d'entreprise à la chambre de commerce de Hambourg. «Cela inclut le respect de la parole donnée.»

Plusieurs dirigeants de la CDU ont reproché à M. Kohl son silence, qui a alimenté les spéculations selon lesquelles les dons secrets étaient versés en échange de faveurs politiques. Peter Mueller, ministre-président de la Sarre, l'a appelé à démissionner de son mandat de député au Bundestag et à se retirer de la vie politique.

Un sondage publié hier par l'hebdomadaire Die Woche crédite les chrétiens-démocrates d'une cote de confiance de seulement 29 %, contre 37 % une semaine plus tôt. Un premier test de leur popularité aura lieu lors des élections dans le land de Schleswig-Holstein le 27 février.



Bettino Craxi en 1988.

Bettino Craxi meurt en exil

AGENCE FRANCE-PRESSE

Rome — Bettino Craxi est décédé hier, à près de 66 ans, d'une attaque cardiaque, dans sa villa de Hammamet en Tunisie, où il vivait en exil volontaire depuis cinq ans pour échapper à la justice de son pays.

Il avait subi le 30 novembre l'ablation du rein droit, atteint d'une tumeur maligne. Souffrant du diabète et de difficultés cardiaques et respiratoires, il avait dû être hospitalisé et être opéré à plusieurs reprises depuis 1996.

Surnommé le «roi Bettino» lorsqu'il était à la tête du gouvernement italien de 1983 à 1987, Craxi, qui aurait eu 66 ans le 24 février, est mort sans avoir revu l'Italie ni affronté la justice de son pays, qui l'a condamné à un total de 27 ans et six mois de prison pour corruption. Une seule de ces condamnations, à cinq ans et six mois, était définitive, les autres affaires devaient être rejugées.

Visage rond mangé par de grosses lunettes, autoritaire, voire arrogant, Bettino Craxi était, lorsqu'il était au pouvoir, caricaturé par la presse italienne en chemise et bottes noires, dans une claire allusion à Mussolini. Mais ses dernières années tunisiennes laissent l'image d'un homme malade, souffrant de diabète et de problèmes cardiaques, affecté par l'exil qu'il avait choisi.

L'image de sa chute peut être symbolisée par ce jour d'avril 1993 où il quitta sa luxueuse suite de l'hôtel Raphael à Rome, sous une pluie de pièces de monnaie d'une foule lui criant «voleur». Craxi partait dans sa villa tunisienne de Hammamet, officiellement pour raisons de santé.

Premier secrétaire (de 1976 à 1993) du Parti socialiste italien (PSI), Craxi a été le premier socialiste à devenir président du Conseil, en 1983.

Chef d'un gouvernement de coalition avec la démocratie-chrétienne, il a imprimé au pouvoir un style décadent et volontaire, n'hésitant pas par exemple à tenir tête aux États-Unis qui réclamaient les Palestiniens auteurs du détournement du paquebot Achille Lauro en octobre 1985.

Sa stratégie a été la marginalisation du Parti communiste (PCI) d'Enrico Berlinguer, avec qui il a refusé toute alliance, préférant participer à des gouvernements menés par la Démocratie chrétienne.

Mais les affaires l'ont rattrapé en 1992. Son entourage à Milan est touché par l'enquête Mains propres naissante. Puis c'est lui-même qui est concerné, en novembre 1992. Banco Ambrosiano, Enimont, métré de Milan, Enel... le nom de Craxi est cité chaque fois qu'une affaire de corruption et de financement illégal des partis éclate.

Le 11 février 1993, il démissionne de la direction du PSI. De nombreux cadres du parti, décapité par la corruption et privé de chef, iront rapidement rejoindre les rangs de Forza Italia, le parti de droite de Silvio Berlusconi.

Depuis son exil à Hammamet, Craxi ne renoncera jamais à se mêler de la politique italienne et à poursuivre ses «ennemis», déposant plusieurs dossiers contre le Parti démocratique de la gauche (PDS, héritier du PCI et aujourd'hui baptisé Démocrates de gauche), pour démontrer qu'il est impliqué dans la corruption, ou accusant l'ancien juge de Mani Pulite, Antonio Di Pietro, d'avoir fomenté un complot politico-juridique.

Mi-octobre 1999, alors que son état avait empiré, M. Craxi avait lancé par voie de presse un appel aux autorités italiennes pour pouvoir rentrer en Italie. «Pendant toute ma vie, j'ai rendu de nombreux services à mon pays, et je suis traité comme un des plus grands criminels du monde», se lamentait-il.

tchéchénie



Un officier russe de la force spéciale se repose sur son blindé au poste de contrôle Adler.

«L'opération est proche de sa fin»

ASSOCIATED PRESS

Makhatchkala — La chute de Grozny est imminente, à en croire Moscou. Les combats de rue faisaient rage hier dans la capitale tchéchène, alors que les troupes russes progressaient dans le centre-ville.

Dans le même temps, Itar-Tass annonçait que des commandants tchéchènes de premier plan se trouvaient dans la capitale russe pour négocier. Cette nouvelle surprenante et non confirmée par le Kremlin a été donnée à l'agence de presse russe par le président du Conseil d'État tchéchène, une instance inféodée à Moscou. Selon lui, ces négociations avec les autorités fédérales progressent «avec difficulté».

En ce qui concerne la situation militaire, le général Guennadi Trochev, commandant adjoint des troupes russes en Tchétchénie, a affirmé que les combats dans la république seraient achevés d'ici une semaine. Il a cependant prudemment souligné que «personne ne fixait aux troupes de date-limite ferme pour mettre fin à l'opération». «L'opération en Tchétchénie est proche de sa fin», a également déclaré le lieutenant-colonel Konstantin Koukharenko, porte-parole militaire.

Le général Trochev, commandant adjoint des troupes russes en Tchétchénie, a affirmé que les combats dans la république seraient achevés d'ici une semaine. Il a cependant prudemment souligné que «personne ne fixait aux troupes de date-limite ferme pour mettre fin à l'opération». «L'opération en Tchétchénie est proche de sa fin», a également déclaré le lieutenant-colonel Konstantin Koukharenko, porte-parole militaire.

Le général Pinochet a pris le soin, tout au long de son régime, de baliser l'ensemble du terrain juridique afin de conserver une partie des pouvoirs décisionnels et d'éviter tout risque de représailles de la part du régime succédant à sa dictature.

Il a ainsi imposé aux démocrates chrétiens appelés à gouverner après son départ de la direction du Chili, mais non du commandement de l'armée qu'il dirigea jusqu'en mars 1998, une loi organique sur les fondements de l'État prévoyant qu'aucune poursuite ne pourrait être engagée sur la responsabilité administrative de ceux qui ont été aux commandes du pays sous la dictature.

L'édifice légal mis en place par Pinochet comporte également plus d'une centaine de lois secrètes —

qui le sont encore aujourd'hui —, dont celle ayant créé la police secrète DINA-CNI, et une loi d'amnistie, adoptée en avril 1978 et amnistiant tous les crimes politiques commis entre cette date et le 11 septembre 1973, date du sanglant coup d'État ayant renversé le régime socialiste du président Salvador Allende.

Les anciens maîtres du Chili «ont créé un nouveau pouvoir et celui-ci se maintient», a déclaré José Galiano, représentant chilien à l'Association des juristes latino-américains. Selon cet analyste, l'un des meilleurs moyens pour Ricardo Lagos de venir à bout de cette imposante structure coercitive serait «d'organiser un référendum pour réformer la Constitution avec le soutien de l'électorat qui l'a mené à la présidence».

É D I T O R I A L

Pourquoi privatiser?

Ce n'était qu'une question de temps. McGill est la première à attacher le grelot en songeant à ouvrir un «collège» privé comportant des droits d'inscription de près de 30 000 \$. Il est bien clair que si rien n'est fait, les institutions universitaires prendront cette voie, tôt ou tard, du moins en partie. Car toutes les autres avenues leur étant interdites, ce sera la seule façon d'assurer l'avenir des universités.



Paule des Rivières

Au cours des 30 dernières années, les gouvernements et les universités ont déployé des efforts considérables afin d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur, trop longtemps réservé à une élite. Aujourd'hui, le défi n'en est plus un d'accessibilité mais bien de qualité. Comme les autres, les jeunes Québécois ont droit à un enseignement universitaire marqué par l'excellence. Or ce droit est gravement compromis par la rareté des ressources financières dont disposent les institutions. Les compressions qui ont frappé le système, combinées au gel des droits de scolarité, ont eu un impact dévastateur sur l'enseignement, sans parler des multiples aberrations caractérisant son mode de financement. Ce système n'encourage ni le développement de nouvelles disciplines de pointe ni l'abandon de secteurs devenus désuets. Les gestionnaires en arrivent à prendre des décisions tout à fait illogiques au plan académique et qui ne visent qu'à maintenir leur budget à niveau. Comment expliquer autrement le nombre effarant d'admissions en première année dans certaines écoles, quand on sait fort bien qu'il faudra que ce nombre soit réduit de moitié en deuxième année du baccalauréat? Pour obtenir le plus d'argent possible en droits de scolarité, on accepte tout le monde, en se gardant bien de leur offrir des conditions d'études décentes. Deux cents étudiants entassés dans des locaux trop étroits, ça vous dit quelque chose? Plus le temps passe, plus le système pourrit de l'intérieur.

Le ministre de l'Éducation, François Legault, partage le sentiment d'urgence des universités. Il reste à savoir s'il réussira à faire débloquer les fonds suffisants à la remise sur rail du réseau québécois. La présentation du budget constituera l'ultime moment de vérité mais plusieurs interlocuteurs ont d'abord les yeux tournés vers le prochain Sommet du Québec et de la jeunesse, à la fin de février. Le monde de l'éducation y disposera d'une forte délégation et les universités seront du nombre.

C'est dans cette optique que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain rendait publique cette semaine sa solution. On peut émettre des doutes quant à la place démesurée qu'elle réserve au secteur privé dans l'université. En revanche, son projet de redressement financier est judicieux et mérite la plus grande attention.

D'abord, et même si la Chambre de commerce est traditionnellement pour le moins conservatrice quand vient le temps des dépenses publiques, elle estime que la situation est telle que l'État devrait investir 250 millions de plus par année dans les universités. Elle estime aussi que les droits de scolarité doivent être haussés, de manière graduée et à l'intérieur de certaines limites.

On ne saurait le dire assez. Le gouvernement et l'opposition libérale se sont tous deux enfoncés, pour d'évidentes raisons électorales, dans des positions favorisant le gel complet des droits de scolarité, les plus bas au pays. C'est malheureux. Ils feraient bien de revenir sur terre et de réaliser que les droits de scolarité, même là où ils sont plus élevés, ne constituent pas un frein sérieux à l'accessibilité. Certains jeunes issus des milieux socioéconomiques moins favorisés ne trouvent pas la route vers l'université, mais les raisons en sont tout autant culturelles qu'économiques.

Les associations étudiantes doivent aussi faire leur bout de chemin. Leurs porte-parole doivent aujourd'hui s'extirper d'un principe, mobilisateur certes, mais qui ne résiste plus aux faits. La Fédération étudiante universitaire du Québec doit donner le ton, peut-être en s'assurant au préalable que d'autres acteurs de la communauté universitaire et du gouvernement, bien entendu, feront aussi leur part pour la relance de l'université québécoise. L'alternative n'est pas rose. Et un dégel gradué, encadré et contrôlé des droits de scolarité vaut mille fois mieux que la privatisation de morceaux d'université, laquelle annoncerait de manière brutale l'université à deux vitesses.

L'argent par les fenêtres

Il n'a pas fallu bien longtemps aux équipes de sport professionnel autres que le hockey pour réagir à l'annonce d'une aide fédérale de plusieurs dizaines de millions consentie d'ici 2004. Désormais, toutes les équipes revendiquent leur tranche du jambon arraché de la carcasse d'on sait qui. Et chaque direction d'équipe a ses arguments: quand ce n'est pas parce qu'elles se disent menacées de disparaître, donc de se vendre au plus offrant, c'est au contraire parce qu'elles considèrent qu'il serait injuste que les fonds publics aillent seulement aux organisations les moins disciplinées. Ainsi en est-il de la Ligue canadienne de football, la plus modeste des organisations après le soccer, qui applique déjà un plafond salarial à ses équipes et qui n'avait jamais jusqu'ici revendiqué d'aide des gouvernements.

Plusieurs motifs déjà connus expliquent les difficultés du sport professionnel au Canada. La valeur du dollar canadien en est une, mais le sport n'est pas la seule industrie qui doit faire face à cette contrainte commune à tous les importateurs de biens ou de services. Ce qui fait la différence, c'est évidemment la structure salariale qui a pris une place tout à fait démesurée dans les dépenses des équipes sportives.

Aucune raison rationnelle, pas même celle des retombées économiques fort marginales par ailleurs, ne justifie qu'on crée des programmes d'aide spécifiques pour le sport professionnel par rapport aux autres industries. Le sport n'est d'aucune façon un secteur de développement stratégique. En cherchant longtemps, le seul aspect positif qu'on peut trouver au programme du ministre John Manley, c'est qu'il prenne fin en 2004. Malheureusement, aucune équipe n'aura trouvé de solutions permanentes à ses déboires d'ici là. Ni les propriétaires d'équipes de baseball ni ceux du hockey n'auront eu le courage de s'imposer un plafond salarial et un régime de redistribution des recettes digne de ce nom, deux conditions *sine qua non* pour un retour à l'équilibre financier et au bon sens.

Comme nous l'avons souvent souligné dans cette page, chaque ligue de sport professionnel est un monopole dans son secteur et chaque équipe, une simple filiale du même monopole. La concurrence entre clubs n'est que factice, le jeu exigeant qu'il y ait toujours un gagnant et un perdant. Cela, certaines ligue américaines comme la National Football League l'ont compris, qui ont mis en place les mécanismes nécessaires pour assurer la qualité du spectacle en même temps que la rentabilité de toutes les équipes, même les plus modestes. Que l'on agisse de façon anarchique au baseball et au hockey, voilà qui ne concerne que les actionnaires de ces deux monopoles, mais à eux seuls d'en assumer les conséquences!

La décision du gouvernement Chrétien nous rappelle combien est risquée la division de l'opposition fédérale qui assure aux libéraux fédéraux la direction du pays pour une durée qui semble désormais interminable. On nous avait promis un répit fiscal. On nous livre des programmes dont la principale caractéristique est leur inutilité.

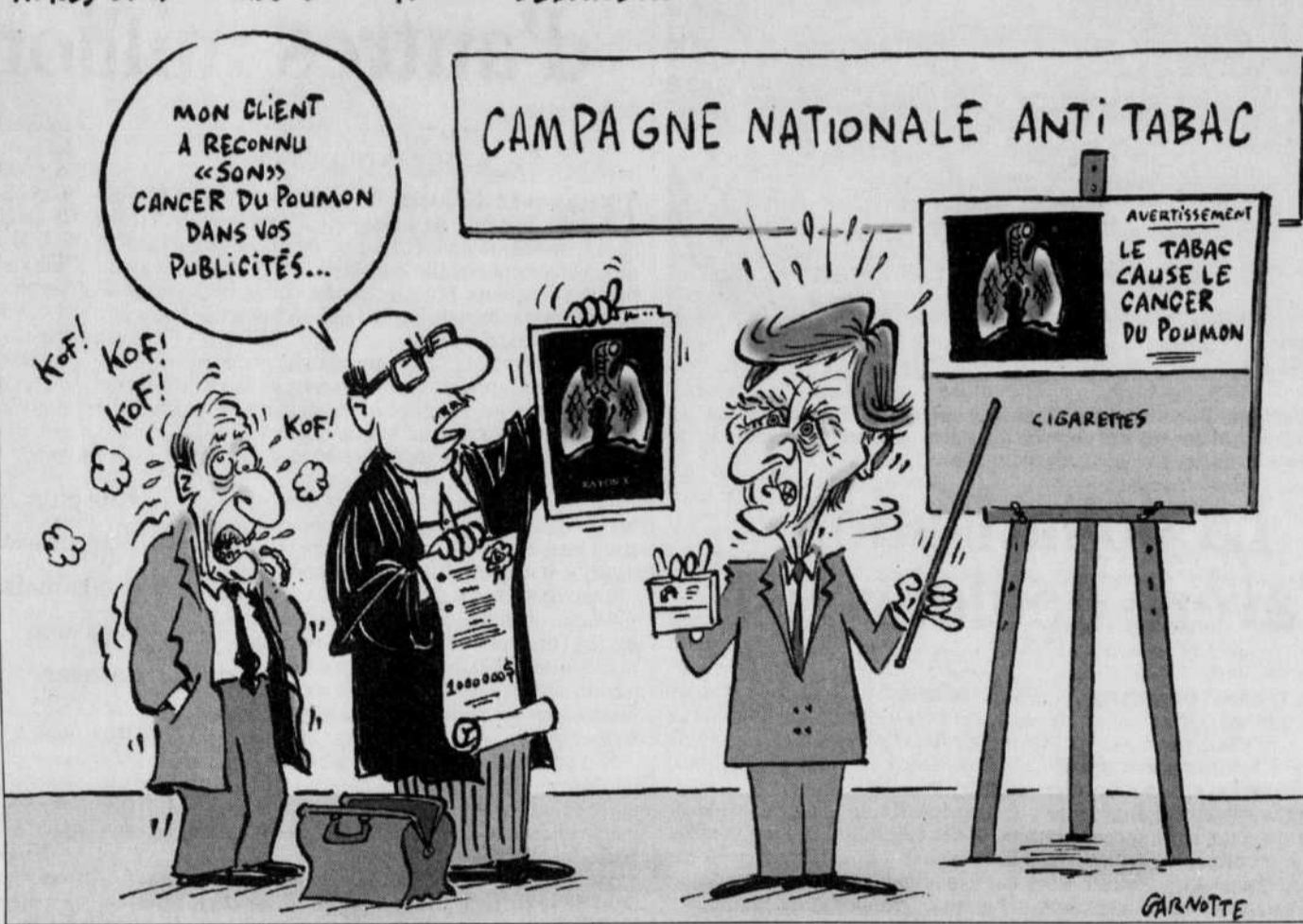
jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

APRÈS LINDA MALO ET MYRIAM BÉDARD...



LETTRES

Père Lévesque, merci

Le père Georges-Henri Lévesque était d'abord et avant tout un croyant. Un croyant en Dieu, bien sûr, mais aussi en l'humanité, et au Québec en particulier. Il a cru aux hommes et aux femmes d'ici. Il n'a jamais mis en doute leur capacité d'atteindre les plus hauts niveaux dans quelque sphère que ce soit. Conscient des complexes qui nous habitent, il n'hésitait pas à dire qu'il fallait avoir une certaine estime de soi. Avec de la «vaillance», de la détermination et une bonne dose d'imagination, on est assuré du succès, presque à coup sûr. Tout, chez lui, ne passait pas par la religion. Hommes et femmes devaient faire preuve d'indépendance, d'authenticité, exercer une certaine liberté dans le cadre d'une éthique bien réfléchie, bien assumée. De pareilles idées lui auront valu de se faire mordre au talon à moult reprises, particulièrement par ceux et celles sur lesquels il aurait dû pouvoir le plus compter.

À 96 ans, il pouvait avoir l'immense satisfaction d'avoir contribué largement à faire du Québec un État moderne. Combien de professeurs d'université, de politiciens, d'artistes peuvent se réclamer de lui? L'histoire du père Lévesque, c'est l'histoire d'une époque, d'une quasi-épopée. Je me souviens, un certain soir de 1976, avoir entendu quelqu'un de mes proches dire: «Réalisez-vous qu'on a failli mourir... d'asphyxie?» J'ose espérer que, vue sous cet angle, quelqu'un écrira l'histoire de cette épopée.

En effet, combien de fois ne nous sommes-nous pas crus morts? Père Georges-Henri Lévesque, merci!
Pierre Boivin
Saint-Marc-sur-le-Richelieu, 17 janvier 2000

Sadomasochisme politique

On se souvient que, pendant que le gouvernement du Québec, un genou au plancher, suait sous le poids des compressions fédérales dans les transferts pour la santé, l'éducation et les services sociaux et s'échinait pour atteindre le déficit zéro nécessaire à la relance de l'emploi, l'opposition officielle à Québec lui infligeait sadomasochiquement des bleus à grands coups de poings et de pieds... Ce qui s'est passé de pénible dans les soins de santé au Québec, on le savait et on le sait encore mieux maintenant, s'est passé et se passe encore présentement dans toutes les provinces canadiennes. La maladie des soins de santé a été et est vécue partout dans les hôpitaux dont les urgences débordent à la moindre grippe à cause d'un système défaillant affaibli par le virus d'un sous-financement chronique. Pendant ce temps, le fédéral pète de santé grâce aux surplus résultant des compressions aux provinces et de ponctions dans la caisse de l'assurance-emploi.

Plutôt que de faire encore dans le sadomasochisme, l'opposition officielle à Québec ne devrait-elle pas, enfin, porter son attention sur les causes principales de la maladie qui afflige le système de santé

québécois et canadien, les compressions fédérales?
Jean-Paul Paquette
Ville-Marie, 12 janvier 2000

Le vandalisme

Le vandalisme devient un moyen de sensibilisation. Nous avons été témoins, au cours des dernières années, d'actes de vandalisme réalisés par des travailleurs mécontents de leur sort: vandalisme aux locaux administratifs de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec, aux postes des pompiers de Montréal, aux ambulances de compagnies, aux bureaux ou à des installations d'Hydro-Québec, etc. Ces travailleurs sont-ils méchants au point de saccager consciemment les propriétés d'autrui ou de détruire des biens appartenant à la collectivité québécoise? Chaque contribuable est violé dans sa propriété. À quelle éthique ces criminels répondent-ils lorsqu'ils classent dans leur ordre de valeur leur moi au-dessus de la collectivité? Est-ce un modèle de vandales qu'ils veulent proposer aux enfants qui les regardent? Le mal du siècle qui s'est terminé est celui principalement des enfants qui ne voient plus de modèles respectables chez les grands. J'invite ces gros bras féminins et masculins à prendre cinq minutes de leurs précieux temps de vie pour auditionner la chanson de Paul Piché, *L'Escalier*.

André Bélanger
Québec, décembre 1999

LIBRE OPINION

Santé mentale: la seule réduction de l'hospitalisation des malades ne règle rien

JEAN GAGNÉ

Coordonnateur
Regroupement des ressources alternatives
en santé mentale du Québec

Le 29 novembre dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, lançait devant un parterre composé de toute une gamme de porte-parole des corporations professionnelles, organismes communautaires et établissements du champ de la santé mentale son *Plan d'action pour la transformation des services de santé mentale*. Elle annonçait aussi la mise sur pied d'un groupe d'appui à la transformation des services de santé mentale. Les membres de ce groupe ont été recrutés à titre personnel mais là aussi, ils ont été choisis de manière à assurer une représentation de la plupart des groupes actifs dans ce champ. Le but visé est de scruter pendant les six prochains mois l'implantation de cette transformation des services pour en identifier les «conditions gagnantes». On voit ici que le ministre présuppose que l'obtention du consensus entre les différents «partenaires» est la recette de succès pour toute l'opération.

Au lendemain de cette rencontre, plusieurs se sont étonnés de l'accueil favorable accordé par le milieu à la relance d'un plan d'action qui, pourtant, avait déjà été adopté formellement par le ministère en 1998, à la suite d'une consultation amorcée en avril 1997. Malgré ces efforts, le fait est qu'il n'y a pas de consensus, mais ce n'est pas la seule raison des difficultés de mise en œuvre de la transformation. Depuis quelques années, le ministère s'était plus ou moins effacé derrière les Régies régionales de la santé et des services sociaux sans pour autant leur conférer l'autorité et les moyens suffisants pour exercer le *leadership* nécessaire à une réorganisation nationale. En annonçant qu'elle fait de la santé mentale une priorité de son ministère, Mme Marois se présente comme le pilote tant attendu à bord du navire réputé si difficile à «vivre». De là, la réaction spontanée de satisfaction du milieu.

Mais le tout n'est pas joué. La santé mentale demeure un domaine dans lequel l'unanimité est loin d'être acquise, voire souhaitable pour l'instant. Les causes de troubles mentaux sont en fait inconnues. Tout au plus peut-on déduire des enquêtes épidémiologiques les conditions défavorables à la santé

mentale. Parmi celles-ci, le prédicteur le plus fiable de l'apparition et de la chronicisation des troubles mentaux est sans contredit la pauvreté. Par ailleurs, on investit beaucoup dans la recherche biomédicale dans l'espoir d'identifier une cause physiologique. Mais dans l'état actuel de la science, on ne peut affirmer que les particularités neurobiologiques identifiées chez certains patients sont à l'origine ou des conséquences de leur état mental. De la même manière, la piste génétique se confond encore avec les transmissions culturelles et familiales. Bref, la santé mentale est un phénomène complexe qu'on ne saurait aborder à partir d'un seul point de vue.

Le plan de Mme Marois priorise l'investissement des ressources pour le service des clientèles atteintes de troubles dits «sévères et persistants». Ces troubles affecteraient de 2 % à 3 % de la population globale et occuperaient 80 % des journées d'hospitalisation en psychiatrie. La stratégie proposée comporte deux volets. Le premier est de réduire de moitié la disponibilité des lits d'hospitalisation psychiatrique pour mieux investir dans la communauté. L'autre élément de la stratégie consiste à désigner des entités locales responsables de l'intégration des services, c'est-à-dire de leur continuité.

Du côté des ressources communautaires alternatives, on s'inquiète que ce consensus sur des orientations encore trop générales ne permette que le déplacement des pratiques et non leur transformation. D'abord, il serait conséquent de baliser ce que le ministère entend par le «transfert des ressources vers la communauté». D'une part, nombre d'études tendent à démontrer que les coûts du maintien dans la communauté des personnes affectées de problèmes de santé mentale sont supérieurs à leur confinement dans des hôpitaux. Il faudra donc parler d'investissement dans la qualité de vie de nos concitoyens aux prises avec de telles difficultés. D'autre part, il ne suffit pas de réduire le nombre et la durée des hospitalisations pour faire de l'intervention communautaire. Les cliniques externes ultra-spécialisées ou les hôpitaux de jour, sans être des hospitalisations au sens strict, sont encore des services «hospitalo-centrés». Il sera important de s'assurer de renforcer le support dans les réels milieux de vie et cela passe inévitablement par le renforcement des organismes communautaires (OSBL). Ceux-ci ne comptaient que pour 3,5 % du budget global de la santé mentale

au Québec en 1997, alors même que le bilan d'implantation de la politique de santé mentale du ministère recommandait que l'on hausse cette proportion au moins à 10 % avant 2002.

On retrouve des silences inquiétants dans ce plan de transformation. Parmi les services requis, on a omis d'inscrire l'accompagnement pour la défense des droits des utilisateurs. Il est pourtant à prévoir que certaines personnes se retrouvent assises entre deux chaises, exclues d'un service qui n'existe plus et en attente d'un autre qui n'existe pas encore. Il faudra aussi se préoccuper des nouveaux demandeurs qui, n'étant pas déjà diagnostiqués par le réseau, échapperont à sa nouvelle priorité. Partant du point de vue qu'on ne nait pas «sévère et persistant» mais qu'on le devient, le mouvement alternatif insiste pour qu'on investisse dans la consolidation et le développement de ses ressources aptes à prévenir l'institutionnalisation et la chronicisation des personnes souffrantes.

On s'étonne aussi que le ministère n'ait pas prévu un plan d'action pour l'amélioration de la santé mentale des femmes tel qu'il lui était recommandé par son Comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes, dans un rapport publié en 1997. Les diverses enquêtes épidémiologiques menées au Québec depuis le début des années 1980 le confirment, les femmes ont un taux de détresse psychologique plus élevé que les hommes et sont généralement plus susceptibles d'être surmédicamentées. Encore aujourd'hui, le vécu spécifique des femmes est trop peu pris en compte par les services de santé mentale et, en conséquence, peu de choses sont faites pour y réduire l'inégalité dont elles sont victimes.

Enfin, il importe que le succès de cette transformation ne se mesure pas à partir de la seule comptabilité de la réduction du nombre de lits et de leur taux d'occupation. Des indicateurs de qualité devront être utilisés afin de s'assurer qu'on ne fasse pas que «déplacer le problème» de l'hôpital à la rue. Il faudra s'informer de l'accès des usagers à des services reliés à leurs besoins, et cela, en privilégiant de s'enquérir de leur satisfaction avant celle des distributeurs de services. S'il est un principe éthique à garder en tête dans cette grande transformation, c'est bien celui d'améliorer les conditions de vie et celles, plus spécifiques, du traitement de nos concitoyens aux prises avec des problèmes de santé mentale.

IDÉES

Bourse de Montréal

Mort dans l'indifférence

Les produits dérivés sont peut-être loin d'être acquis, mais nous régnerons en maîtres sur la minuscule et nous avons l'espoir comme plan d'affaires.

DOMINIQUE DE PASQUALE
L'auteur est expert-conseil en développement d'entreprises et en communication stratégique.

La Bourse de Toronto ouvre un bureau à Montréal. L'entrefilet dans les journaux est passé presque inaperçu. Il faut dire qu'il était à peine plus long qu'un communiqué dans la page des décès. En fait, on n'en était pas si loin: pour célébrer comme il se doit le 125^e anniversaire de la Bourse de Montréal, les courtiers ont décidé de lui offrir un enterrement de première classe. Certains ont accusé nos élites politiques et économiques d'avoir manqué de courage dans cette opération. Mais sans doute était-ce en guise de recueillement que beaucoup d'entre eux ont observé un long moment de silence. Nous avons maintenant une petite Bourse dérisoire. Les grandes entreprises québécoises devront désormais s'inscrire à Toronto et les PME à la Bourse de l'Ouest.

Le programme de restructuration des Bourses canadiennes avait un argument imparable, définitif: affronter la concurrence étrangère. Certains observateurs, mal informés des raffinements des marchés financiers à l'heure de la mondialisation, ont posé de bien naïves questions: peut-on parler vraiment de concurrence entre les Bourses canadiennes alors qu'elles appartiennent aux mêmes grandes firmes de courtage? En quoi la restructuration éliminera-t-elle la concurrence étrangère? Tant qu'à s'inscrire à Toronto ou dans une Bourse de second ordre comme celle de l'Ouest, pourquoi ne pas aller carrément à New York ou sur NASDAQ?

L'explication de la restructuration est pourtant toute simple: l'élite financière canadienne, toujours soucieuse de notre épanouissement, voulait nous rendre service

en nous aidant à contrer le déclin relatif de la Bourse de Montréal. Il peut sembler curieux, à première vue, que le moyen qu'on a choisi pour ce faire ait pour effet de réduire spectaculairement son poids relatif et son chiffre d'affaires. Mais il ne s'agit là que d'un effet secondaire d'un remède nécessaire. Les médecins connaissent bien l'effet paradoxal de certains médicaments. Ils savent aussi que les morts ne souffrent plus de leur maladie.

Une décision d'affaires

Il est vrai que jamais agonisant ne s'était mieux porté. La Bourse de Montréal était rentable en dépit d'une gestion dont le dynamisme ne paraissait pas convaincant pour tout le monde: en 1998, les revenus ont augmenté de 18,23 % pour atteindre près de 39 millions de dollars. La capitalisation boursière est passée à 910 milliards de dollars, soit 159 milliards de plus qu'en 1997. Il s'agit d'une progression de 21,17 %.

Résultat prévu de la restructuration: des revenus anticipés réduits à dix millions de dollars!

Certains, dont on croirait que c'est le métier, en ont profité pour s'inquiéter: la concentration de ces titres dans l'Ouest sera laborieuse et constituera une barrière à la fois objective et psychologique qui freinera l'accès au capital pour nos PME. D'autant plus que la Bourse de l'Ouest ne confèrera certainement pas le même prestige à l'entreprise que la vénérable Bourse de Montréal. Mais admettons tout cela.

Et même que les pertes d'emplois seront substantielles dans un secteur stratégique. D'accord. Il est évident qu'il y aura un prix à payer pour les entreprises œuvrant dans le domaine des valeurs mobilières et dans le domaine financier et qu'à cela s'ajoutera l'effet négatif sur la réputation et la force d'attraction de Montréal comme centre financier. Bon.

Mais il n'y a pas à en faire toute une histoire. Voyons le bon côté des choses: avec les changements, Montréal conserve, en guise de consolation, les produits dérivés

et les inscriptions des toutes petites entreprises. Les produits dérivés sont peut-être loin d'être acquis, mais nous régnerons en maîtres sur la minuscule et nous avons l'espoir comme plan d'affaires.

Un large consensus

Et puis soyons beaux joueurs: le succès des courtiers est pleinement mérité. L'opération a été bien menée. Rien n'a été laissé au hasard: la vitesse de réaction, les décisions en cascade des Bourses, les appuis prestigieux bien coordonnés, une détermination qui ne trouvait devant elle que des opposants isolés, des leaders en vacances ou hésitants. Le président de la Bourse de New York, pour pallier ce vide, a généreusement accordé son appui à la Bourse de Montréal et félicité son président, Gérard Lacoste, pour son leadership. Je ne sais pas, remarquez bien, si cela est bien rassurant de se faire féliciter par l'un de ses principaux concurrents, mais tout cela nous a convaincus — et c'était bien l'objectif — qu'il y avait un large consensus. Même si dans les faits le consensus était loin d'être évident. Ce qui est d'autant plus méritoire.

D'abord, le rapport Turmel a appuyé la proposition de changement. On ne peut tout de même pas accuser M. Turmel de ne pas connaître son affaire, lui qui est responsable des filiales en valeurs mobilières de la Banque Nationale. Un rapport minoritaire du même comité s'est peut-être montré légèrement plus revendicateur quant aux titres à petite capitalisation. Mais il ne s'agissait là que d'esprits chagrins. Et les Serge Saucier, Marcel Dutil, Bernard Le maire, Lewis Johnson de l'Université Queen's, ont exprimé leurs inquiétudes à voix haute? Bah! Tous des séparatistes!

Comme la Caisse de dépôt et de placement du Québec qui a exprimé des réserves majeures, soulignant sa préférence pour le maintien d'une saine concurrence dans le secteur financier.

Mais il s'en est fallu de peu que tout ce beau monde finisse par troubler notre paisible sommeil. Surtout Serge Saucier, président de Raymond Chabot Grant

Thornton, qui croit que ce changement, qui se fait avec notre argent, nos placements, nos économies, va provoquer un glissement vers Toronto et nuire au développement économique du Québec. Et Jean-Paul Gagné qui, dans un éditorial du journal *Les Affaires*, écrivait, dès l'annonce des intentions des Bourses canadiennes: «La seule voie pour la Bourse est de se battre pour ce qu'elle a et d'accroître ses parts de marché, comme le ferait toute entreprise privée en concurrence.»

Par chance, il est trop tard pour changer quoi que ce soit. Il aurait fallu au moins tout le prestige et l'engagement de plusieurs grands leaders économiques québécois pour dire tout haut ce qu'ils pensaient tout bas, un intérêt beaucoup plus vif du grand public pour arrêter ou modifier sensiblement le projet de restructuration.

Mais le hasard faisant bien les choses, une partie de la communauté d'affaires était occupée à des choses plus vitales pour le développement du Québec, comme de se battre corps et âme pour conserver les Expos.

Il faut vraiment ne rien comprendre à l'économie pour s'imaginer que la mort programmée de la Bourse de Montréal aura plus d'effets négatifs que l'éventuel départ des Expos. Pour continuer à jouer dans les grandes ligue, qu'y a-t-il de plus important: la Bourse ou le Stade? Le Stade, bien entendu!

Il faut féliciter le gouvernement pour sa gracieuse valse-hésitation qui a beaucoup aidé les courtiers. Solidarité ministérielle oblige: ceux qui auraient voulu se battre ont été muselés. On chuchote que le vice-premier ministre Landry, qui a la compétence têtue et le courage intempêtif, n'était pas content. Mais, avec beaucoup d'à-propos, la décision d'abandonner le champ de bataille a été prise au-dessus de sa tête. Et il faut souligner le mérite de l'opposition officielle qui, en vertu des intérêts supérieurs du Québec, n'a pas profité de la situation pour demander au premier ministre s'il comptait faire l'indépendance avec une Bourse vide...



Graham Fraser

La politique de l'audace

En politique, la nostalgie est parsemée de risques et, paradoxalement, elle est reliée au cynisme. C'est du moins ce qui se produit au Canada anglais où, par réflexe, on réagit en dénigrant notre leadership politique. Ce n'est pas un phénomène nouveau même si l'on tient compte du désenchantement qui a cours face à la chose publique. Il s'agit plutôt de cycles et ce n'est pas seulement à la retraite qu'un politicien recouvre le respect qu'il a perdu en faisant son entrée dans l'arène publique.

Lester Pearson, qui fut adoré lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères — on lui attribua le prix Nobel de la paix —, devint vite objet de mépris quand il accéda au poste de premier ministre. John Diefenbaker, héros de l'Ouest, fut ridiculisé peu de temps après la très grande victoire de 1958 et l'imposante majorité qu'il avait acquise. Pierre Trudeau, dont on se rappelle l'engagement qu'il suscita — la Trudeau manie —, fut détesté au Canada anglais peu de temps après son élection; il ne conserva le pouvoir, par la suite, que grâce à l'appui incontournable des Québécois. Brian Mulroney, qui remporta la plus grande majorité de l'histoire du Canada en 1984, fut l'objet de haine de la part de ses concitoyens anglophones.

Mais la vie continue. Pierre Trudeau est maintenant plus aimé et admiré au Canada anglais qu'il ne le fut jamais comme premier ministre. On honore la mémoire de Lester Pearson. On accorde généralement aux politiciens traités une considération qu'ils n'avaient jamais eue lorsqu'ils détenaient le pouvoir.

De pair avec le révisionnisme historique qui ratisse large, on note une nostalgie primaire qui, par moments, peut se révéler gênante.

Dans le mode nostalgique

Il y a quelques jours, interviewé par le journaliste Peter Mansbridge, de la CBC, l'analyste Rex Murphy a donné dans la veine des sentiments pleins de regrets, disant que nos politiciens ne seraient plus ce qu'ils étaient. On s'entend donc les hommes d'Etat d'antan? se lamentaient en chœur l'intervieweur et l'interviewé.

On aurait pu penser qu'ils parlaient de Churchill et de Roosevelt, de Gorbatchev et de Reagan, de Laurier et de (Henri) Bourassa... ou même de Trudeau et de Lévesque. Mais non. Mansbridge, le grand amateur de téléjournal, parlait des premiers ministres William Davis, de l'Ontario, et Allan Blakeney. Et Murphy, le commentateur érudit ayant ses racines à Terre-Neuve, évoquait avec nostalgie l'art oratoire de feu Joey Smallwood.

Pardon? On donne ici dans le mode nostalgique, l'évocation de deux politiciens qui eurent en commun la sobriété, l'intelligence et la prudence extrême mais qui, au pouvoir, se comportèrent de manière évasive, ennuyante ou carrément grisâtre, et d'un troisième politicien, M. Smallwood, un tyran qui a pu susciter une certaine fascination. En s'abandonnant ainsi à la nostalgie, on ignore tout simplement — ou on néglige — la véritable nature des enjeux politiques actuels. Car aujourd'hui, les politiciens, aussi sous-estimés soient-ils, sont sur la ligne du haut risque.

Chantal Hébert a écrit ici mardi sur la transformation qui a cours en Ontario grâce à un Mike Harris réfractaire. En Saskatchewan, Roy Romanow risque l'avenir de son parti en faisant l'essai d'un gouvernement de coalition avec les libéraux. A Terre-Neuve, Brian Tobin met en jeu la prospérité future de sa province avec la querelle qu'il alimente avec Inco au sujet de l'exploitation minière de Voisey's Bay. Et Lucien Bouchard se retrouve sur la corde raide.

Que des chefs de parti

Au fédéral, on peut se désoler de l'improvisation qu'on note en matière de gouvernance — les politiques face à des dossiers aussi divers que le transport aérien, la santé, les sans-abri et le hockey en sont des exemples —, mais sur le plan strictement politique, il faut avouer qu'on ne voit que des chefs de parti qui prennent de gros risques, qui jouent même leur va-tout quant à leur carrière politique.

Jean Chrétien mise sur la «loi sur la clarté» pour damer le pion au mouvement souverainiste. Il a réussi à diviser les partis d'opposition, comme s'il s'y était pris avec une hache. On peut critiquer Jean Chrétien, dire qu'il joue avec le feu, qu'il est inutilement provocateur, qu'il se sert de façon machiavélique de la faiblesse de ses adversaires, qu'il fait payer le pays pour ce comportement qui traduit un désir de laisser sa marque dans l'histoire.

Mais il faut reconnaître que c'est un geste audacieux. Preston Manning a fait le constat qu'il ne pourra jamais devenir premier ministre en étant chef du Reform Party. Par calcul froid et brutal, il a donc décidé de tuer le parti qu'il avait fondé pour en créer un autre. On peut dire qu'il c'est insensé, que c'est manipulateur et que ça ne mènera qu'à la réélection des libéraux. Mais c'est du jamais vu, c'est à couper le souffle.

Joe Clark a décidé que, malgré les grandes réticences de son parti et de son entourage et malgré l'appui à la loi sur la clarté qu'apportent les citoyens de la circonscription de Calgary, où il veut se faire élire lors des prochaines élections, il combatta de front ce projet de loi. Il a provoqué un mouvement de dissidence dans son caucus et des démissions dans son entourage. Celui qui a mené l'attaque contre le rapatriement de la Constitution en 1982 — et contre les amendements qu'elle entraînait — agira de même manière avec le projet de loi sur la clarté. C'est têtue, c'est malhabile, c'est politiquement stupide, mais c'est tout à la fois courageux, comme toute action qui se fonde sur un grand principe.

Le refrain voulant que nos politiciens sont sans principes et sans audace a tellement cours qu'il risque de nous faire passer à côté de l'évidence. Il y a de grands, drames politiques qui se jouent maintenant sous nos yeux. Nous avons devant nous le spectacle inusité de chefs politiques qui abandonnent toute prudence et jouent le tout pour le tout.

Graham Fraser est correspondant du Globe and Mail à Ottawa. gfraser@globeandmail.ca

CUBA

Pourquoi de petits Elián prennent-ils la mer?

VICTOR MOZO

Citoyen canadien d'origine cubaine

Depuis le 25 novembre, date à laquelle le petit Cubain Elián González Brotons a été rescapé de la mer, la presse mondiale ne cesse de parler de lui et de l'antagonisme qu'il représente. Malheureusement, je n'ai pas encore lu un article ou une chronique qui pose la question fondamentale: pourquoi existe-t-il des Elián qui prennent la mer pour quitter le pays qui les a vu naître? Dans cette saga, on a oublié le principal, soit toutes ces personnes qui sont décédées en traversant le détroit de la Floride.

La mère d'Elián et tous ceux qui ont péri ont dû vivre des moments d'angoisse terrible, non seulement pendant le périple qui les a conduits à la mort mais bien avant, à cause de la méfiance, de la peur et de la délation. Même si je quittais le pays légalement, en 1983, j'ai dû affronter cette peur, avec mon ex-femme et ma fille de sept ans, dès le moment où j'ai décidé de partir jusqu'à ce que l'avion de Cuba se pose à Mirabel et coupe les moteurs. Ma fille a appris notre départ à la dernière minute. Il fallait que tout reste secret jusqu'au dernier moment parce que la moindre anicroche pouvait empêcher notre départ. Imaginons alors un peu quand le voyage se fait clandestinement.

Je n'approuve pas les moyens qu'ils ont pris, mais je salue le courage de tous ces gens désespérés, car seuls le désespoir et un ras-le-bol sans limites poussent les gens à prendre des risques semblables. Rappelons qu'à Cuba, vouloir quitter le pays est considéré comme une trahison. Ce qui est un simple droit humain ailleurs devient une chose inconcevable à Cuba, pays des libertés surveillées. On ne quitte pas Cuba comme on le voudrait mais comme on le peut.

Peut-être que la mère d'Elián, fatiguée des promesses non tenues et d'un avenir radieux annoncé mais jamais réalisé, avait pensé que bientôt son fils aurait sept ans et qu'on lui couperait de moitié son litre de lait quotidien. Elle était peut-être fatiguée aussi que son fils doive répéter à l'école, chaque matin: «Pionniers du communisme, nous serons comme le Che»; qu'on l'oblige à suivre l'exemple d'un aventurier frustré qui, après avoir tellement critiqué le capitalisme, sert maintenant à ramasser des dollars; qui disait que les soldats cubains devaient être des machines à tuer et qu'un peuple sans haine ne peut triompher de son ennemi brutal. Pourquoi elle, sa mère, n'aurait-elle pas le droit de désirer autre chose pour son fils que les principes que l'Etat lui inculque de force?

Dans son article publié dans *Le Devoir* le 13 janvier, «Elián, prisonnier de l'absurde», Brian Myles écrit: «Il faut dire que les Cubains en exil ont l'habitude de se montrer impitoyables face au régime de Castro.» Je comprends que c'est l'opinion de M. Myles et je la respecte, mais M. Myles ignore notre façon de voir les choses, il ignore peut-être aussi qu'aujourd'hui, de plus en plus de Cubains en exil sont nés après la Révolution et que ce n'est pas la nostalgie d'un ancien régime qui les pousse à partir.

Le 13 juillet 1994, le remorqueur *13 de Marzo*, avec plus de 40 personnes à bord dont 20 enfants âgés entre six mois et dix ans, a été coulé par les forces répressives de Castro, simplement parce que ses passagers voulaient quitter le pays. La nouvelle a fait le tour du monde mais a



REUTERS

Laissons un moment le petit Elián à ses souvenirs.

été vite oubliée et les cadavres resteront à jamais au fond de la mer. A la suite de cette tragédie, le cardinal cubain Jaime Ortega y Alamino avait écrit dans une lettre pastorale: «Qu'est-ce qui peut pousser l'être humain à se lancer dans des aventures si risquées sinon le désespoir et le découragement?» Ce n'est qu'un exemple. Combien de Cubains ont perdu la vie en essayant d'arriver aux États-Unis? On ne connaît pas le chiffre exact mais on estime à quelques milliers. Curieux pour un pays dont à peine 1 % de la population émigrerait en 1959. Même sous les dictatures de Machado ou de Batista, les gens ne se lançaient pas à la mer pour trouver solution à leurs problèmes. Pourtant, malgré

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographe); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (musique), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires); à l'information locale: Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires); à Québec: Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbuit, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie; LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice); Jacqueline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vieri (directeur adjoint); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services); Olivier Zaida, PROMOTION ET TRAVAIL Martine Aubin (directrice); Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services); Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Ladueur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ÉTUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 1

rendait public hier un manifeste publié à l'attention du ministre de l'Éducation, François Legault, lequel s'apprete à adopter sa politique sur les universités. Les entrepreneurs jugent que le gouvernement doit insuffler 250 millions de dollars au réseau — et de façon récurrente —, que les étudiants doivent contribuer davantage, que les frais de scolarité doivent être haussés en fonction de la discipline d'étude et des revenus projetés une fois le diplôme obtenu, et que le mode de financement des universités pourrait être amélioré à l'aide d'indicateurs de performance. Ce manifeste, intitulé *Pour des universités montréalaises plus dynamiques*, place la qualité de l'enseignement en premier plan et met en lumière l'importance d'accroître les ressources des universités pour remédier à leur «*étouffement budgétaire*». Au terme de consultations menées auprès des dirigeants d'universités et d'écoles spécialisées de Montréal, la Chambre de commerce juge que le problème financier des universités demeurera insoluble sans d'importantes modifications au fonctionnement actuel. «*Nous pensons qu'il faut recentrer le débat sur la qualité*», a expliqué à ce sujet Pierre Laferrière, président de la Chambre.

Pour hausser la qualité, et gonfler la cagnotte des universités, le gouvernement devrait ainsi revenir à son niveau de financement de 1994-95, ce qui nécessiterait une contribution récurrente de l'ordre de 250 millions de dollars. Les universités évaluent plutôt leurs besoins à environ 600 millions. Plus encore, le secteur privé recommande le dégel des frais de scolarité et la permission pour les universités de hausser les droits en fonction «*des coûts de chaque formation, du niveau d'excellence manifesté par chaque institution, et des salaires en vigueur sur le marché du travail pour certains types de spécialités*».

«*Le doublement des frais de scolarité injecterait 297 millions de dollars dans le réseau universitaire québécois*, peut-on lire dans le document auquel 75 entreprises ont déjà donné leur aval. *Junelé à un rétablissement de la contribution gouvernementale par étudiant, cela signifierait une hausse de l'enveloppe disponible de 517 millions*».

Alors que se profile le Sommet sur la jeunesse, fin février, les étudiants voient d'un mauvais œil cette proposition des «*patrons*». «*Si les entreprises appuient cette proposition de dérégulation des frais de scolarité et la mettent de l'avant au Sommet sur la jeunesse, ça va être la foire d'empoigne*, promet Daniel Baril, président de la FEUQ. *Au dernières élections, le mouvement étudiant a obtenu la promesse d'un gel des frais de scolarité pour les trois prochaines années au moins, et on veut le maintenir*». La Chambre de commerce note également la nécessité pour les universités de «*remodeler* leur paysage, afin qu'elles se spécialisent et se différencient les unes des autres. Les recteurs d'université ont à ce sujet maintes fois répété que les efforts de rationalisation avaient tous été accomplis».

Au chapitre de la qualité, M. Laferrière note que les étudiants de première année abandonnent trop souvent des disciplines de baccalauréat faute d'enseignement de qualité et d'équipement de fine pointe. «*Combien d'ingénieurs perdons-nous à Montréal parce que les étudiants voient en première année une pédagogie déficiente, [des équipements défectueux], et décident d'abandonner? Et je dis aux recteurs d'université: les étudiants que vous gardez sont ceux qui ont une plus forte résistance à l'échec, et pas nécessairement les meilleurs!*»

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain propose également qu'une hausse des frais de scolarité soit assortie d'un réajustement de l'aide financière et d'un mode de remboursement des prêts étudiants établi en fonction de la capacité à payer. À l'université McGill, qui étudie actuellement la possibilité d'ouvrir un collège privé calqué sur le modèle américain et destiné à une clientèle internationale prête à verser 28 000 \$ par année en frais de scolarité, le vice-principal aux affaires académiques, Luc Vinet, se réjouissait hier, dans l'ensemble, des mesures mises de l'avant par le secteur privé montréalais. Il notait toutefois une certaine réserve dans le document sur la part d'engagement des entreprises pour contribuer à l'essor des universités.

«*Je ne veux pas leur lancer la pierre, mais il demeure que l'engagement philanthropique de l'entreprise privée vers les universités ne représente actuellement rien de très important dans la tradition québécoise, et même canadienne*». Ce qui, combiné à un désengagement de l'État et à une impossibilité de hausser les frais de scolarité, met les universités en situation de crise. «*Soyons réalistes*, explique Luc Vinet. *Des idées telles que le McGill College International [collège privé à McGill], ce sont des solutions de désespoir, des réactions de bête traquée. Parce que si nous ne faisons rien d'ici l'année qui vient, nous allons nous mettre à périliter très sérieusement.*»

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement
Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TABAC



Allan Rock

geant les personnes qui seraient tentées de fumer à commencer.

Il croit fermement que ces avertissements «*feront une différence*», mais il a reconnu que ce ne serait pas suffisant, qu'un des facteurs les plus dissuasifs auprès des jeunes restait le prix. «*Il y a un lien étroit entre le niveau des taxes et la consommation chez les jeunes. C'est clair. Il faut augmenter les taxes le plus tôt possible*», a-t-il dit. Il a aussi convenu qu'il ne pourrait se fixer de cibles avant d'avoir en place une stratégie intégrée pour laquelle, avoue-t-il, il cherche encore à obtenir les fonds. Il a toutefois des alliés, que l'annonce d'une aide aux équipes de hockey professionnel a agrippés. La députée libérale Carolyn Bennett a confié que ses collègues et elle comptent accentuer la pression pour obtenir, dans le prochain budget, un financement adéquat pour la stratégie antitabagisme.

Les nouveaux avis, qui devraient apparaître d'ici la fin de l'année, devront occuper la moitié des deux faces du paquet de cigarettes. Ils comprendront un texte incisif sur les dangers pour la santé et une photo en couleurs. En plus des images mentionnées plus haut, on pourra voir une personne fumant à travers une trachéotomie, un malade sur un lit d'hôpital, un bébé dans un incubateur, un cendrier qui déborde de mégots, des enfants victimes de la fumée secondaire, des statistiques sur le nombre de décès reliés au tabagisme et ainsi de suite.

M. Rock est persuadé de la légalité et de la constitutionnalité de sa nouvelle initiative. Il l'a défendue en insistant sur la nécessité de prévenir le tabagisme chez les jeunes. Il a soutenu que l'effet des messages actuels s'était émoussé et, surtout, que des avis plus visibles et percutants encourageraient, selon ses études, les fumeurs désireux d'arrêter à le faire tout en discoura-

Fait à noter, alors qu'on a prévu un message sur l'impuissance pour dissuader les hommes, aucun avertissement ne s'adresse spécifiquement aux femmes alors que le tabagisme a connu une hausse chez les jeunes femmes. Le seul avis destiné directement à la clientèle féminine ne vise en fait que les femmes enceintes et les mères de famille qu'on avertit des effets nocifs du tabagisme sur leur bébé.

La liste des produits nocifs apparaissant sur le côté du paquet sera allongée pour inclure, entre autres, la formaldéhyde et le benzène. À l'intérieur du paquet, un texte offrira des renseignements sur les risques pour la santé et des références pour obtenir de l'aide pour arrêter de fumer.

Les groupes de défense des non-fumeurs et la Société canadienne du cancer étaient ravis, surtout qu'ils attendaient ce geste depuis longtemps, d'expliquer Francis Thompson, de l'Association pour les droits des non-fumeurs. Selon Santé Canada, 45 000 personnes meurent chaque année au Canada de maladies attribuables au tabagisme. Parmi les maladies que peut causer l'usage du tabac, le ministère cite, dans ses avis, l'emphysème, les maladies cardiovasculaires et le cancer du poulmon. Il souligne aussi que la nicotine crée une dépendance plus forte, selon certaines études, que l'héroïne ou la cocaïne.

L'autre projet de réglementation, touchant les rapports d'activités de l'industrie, vise à donner au gouvernement les moyens de mieux surveiller les fabricants. «*Ainsi, nous utilisons les ressources de l'industrie du tabac à nos propres fins*», a dit M. Rock. Il exigera des renseignements sur les ingrédients et produits utilisés dans la fabrication, les émissions de plus de 50 composés chimiques, la recherche, les ventes, les stratégies et les budgets de commercialisation.

M. Parker, que les motivations du ministre et le refus de discuter de son ministère laissent perplexes, a par ailleurs réagi pour la première fois à la poursuite d'un milliard d'Ottawa qui vise, entre autres, son organisation. «*À aucun moment le CCFPT, ses employés, ses conseillers ou moi ne se sont livrés à des activités inappropriées ou même illégales. Nous nous défendons vigoureusement. Il n'y a rien de vrai dans ces accusations*», a-t-il dit avant de souligner l'absence d'accusations portées en sol canadien.

Revenu: finies les fuites, promet Bégin

Québec (PC) — Le personnel politique du ministère du Revenu n'aura plus accès aux dossiers fiscaux de quelque contribuable que ce soit, a décrété hier le ministre Paul Bégin.

Seul le sous-ministre en titre aura droit d'accès aux dossiers fiscaux et c'est à lui que devra être adressée toute plainte ou toute demande de renseignements personnels dont la communication sera ensuite enregistrée.

Faisant siennes toutes les recommandations du rapport de la commission Moisan sur les allégations de fuite au ministère du Revenu, M. Bégin a précisé qu'il y aura désormais une nette «*coupure entre le cabinet et l'administration*». «*De sorte que, dorénavant, les attachés politiques du ministère du Revenu n'auront plus aucun accès aux dossiers du ministère du Revenu de quelque contribuable que ce soit,*

par le biais de l'informatique ou autrement, il n'y aura plus d'accès possibles», a-t-il déclaré après avoir fait part de ses recommandations au conseil des ministres, hier.

En décembre dernier, le juge Moisan avait blâmé Charles Chevette et Pierre Gonthier, deux membres du personnel politique du gouvernement Bouchard, pour leur implication dans la supposée divulgation de renseignements fiscaux tirés du dossier du député du Bloc québécois, Ghislain Lebel. Hier, le ministre Bégin n'a pas voulu dire si les gestes posés étaient répréhensibles.

«*Je ne commenterai pas, d'aucune façon, ce qui a été fait*», a-t-il tranché. Le ministre a ajouté que les dossiers des députés québécois et fédéraux, de même que ceux des sénateurs, seront traités de la même façon que ceux des autres contribuables, contrairement à la pratique courante.

CERVEAU

SUITE DE LA PAGE 1

L'étudiant français au postdoctorat à l'université McGill publie aujourd'hui le résultat de ses recherches à la une de la revue scientifique britannique *Nature*. Ses travaux, menés avec quatre autres collègues, dont le professeur Robert Zatorre, contribuent à l'avancement de la recherche sur le fonctionnement du cortex auditif, dont on a surtout étudié la perception de la parole. «*Cette capacité a reçu étonnamment peu d'attention de la part de la communauté scientifique en comparaison avec la perception de la parole*, écrit l'étudiant. *Alors que les régions cérébrales impliquées dans la perception de la parole sont maintenant relativement bien connues (avec en particulier la fameuse latéralisation à gauche), nous ne connaissons pratiquement rien sur les bases cérébrales de notre stupéfiante faculté d'extraire de la voix des informations sur l'identité et l'état affectif du locuteur.*»

Dans son bureau encombré de la rue University, l'étudiant fait défiler sur l'écran de son ordinateur des images de cerveaux aux zones illuminées. La recherche sur le système auditif est très en retard comparée à celle sur le système visuel. Pascal Belin mentionne que plus d'une trentaine de régions du cortex visuel ont été identifiées (la couleur, le mouvement, la distance...), alors que le cortex auditif ne présente pour le moment qu'un «*cœur primaire*» et une région secondaire. Le fonctionnement des systèmes visuel et auditif est probablement analogue, croit le chercheur. D'ailleurs, la perception de la voix peut être associée à la perception des visages dans le domaine visuel, qui a fait l'objet de plusieurs recherches jusqu'à maintenant.

L'équipe montréalaise a fait écouter passivement toutes sortes de sons à seize sujets — autant d'hommes que de femmes, tous droitiers et tous âgés entre 20 et 30 ans — branchés sur scanner pour observer quelles zones du cerveau étaient activées. Lorsqu'il s'agissait de voix humaines (parole ou non), une certaine zone était activée alors qu'elle était beaucoup moins à l'écoute des autres sons (cris d'animaux, sons humains non vocaux ou bruits de cloche, par exemple). Les chercheurs ont tenté de berner le cerveau de toutes sortes de façons, comme en utilisant des sons synthétiques avec une même fréquence que la voix humaine. Rien à faire, le cerveau ne s'est pas laissé déjouer.

Est-ce que cette aptitude à analyser une voix est innée ou acquise? Un peu des deux, croit Pascal Belin. La qualité de la perception de la voix n'est pas la même chez tous les humains. «*Par exemple, quelqu'un qui travaille avec le télé-*

phone aura énormément développé cette capacité de percevoir les nuances et les subtilités qui sont contenues dans la voix. Mais à trois mois, un bébé est capable de reconnaître la voix de sa mère.»

La voix humaine peut être «*dessinée*» sur un spectrogramme, et les spécialistes reconnaissent tout de suite les courbes caractéristiques de la voix et peuvent même déchiffrer les sons prononcés. Mais pour ce qui est de l'extraction de l'identité du locuteur et de son état affectif... «*Les ordinateurs qui essaient de le faire sont dix, vingt ans en retard*, soupire Pascal Belin. *Même pour reconnaître un locuteur — par exemple, pour faire ouvrir une porte —, c'est trop complexe. Même en ne retenant que quelques mots, c'est trop sensible. Il suffit que la personne soit enrhumée pour que ça ne marche plus.*»

«*Le cerveau est vraiment un expert*, poursuit le chercheur. *On décroche le téléphone, on reconnaît la personne au bout du fil même si ça fait dix ans qu'on ne l'a pas entendue, et ce malgré la ligne qui déforme énormément, malgré le fait que la personne ait changé entre-temps. On est capable de dire si une personne est en train de nous mentir, si elle est gênée, des trucs super subtils qui ne se voient pas du tout quand on regarde la structure acoustique. L'ordinateur est incapable de le faire alors que le cerveau le fait.*»

Une première étape vient donc d'être complétée mais la recherche ne fait que commencer. Pascal Belin voudrait poursuivre en soumettant «*l'aire de la voix*» à des stimuli ambigus comme les voix chuchotées et les sons proches de la voix humaine par leur structure. Le chercheur se demande aussi si les hommes et les femmes, les droitiers et les gauchers utilisent leur cerveau de la même façon ou encore, comme dans le cas de la parole, si l'hémisphère gauche du cerveau est le plus souvent sollicité. Dans la même veine que la perception des visages, on peut se demander comment le cerveau fait la différence entre une voix familière et une voix inconnue. Et comment les «*signatures vocales*» sont stockées dans le cerveau. Comme il existe une région visuelle qui détecte la couleur, il en existe peut-être une qui distingue le timbre. Enfin, il faudrait aussi examiner le cas des personnes qui souffrent de phonagnosie, qui sont incapables, par exemple, de différencier deux voix tout en comprenant le message verbal.

«*La recherche sur la perception de la parole a permis de regarder ce qui est important dans le signal de la parole pour le reproduire dans les implants cochléaires des sourds*, explique Pascal Belin. *On peut imaginer que, pour les personnes qui ne peuvent pas reconnaître la voix d'un sujet, on pourra leur mettre des implants qui les aident spécifiquement pour cette tâche.*»

BPC

SUITE DE LA PAGE 1

Au ministère québécois de l'Environnement (MENV), on semblait découvrir l'affaire par le truchement des questions posées par *Le Devoir* hier. Le directeur du Service sur la qualité de l'atmosphère de la Direction des politiques du secteur industriel, Raynald Brulotte, a dit qu'à sa connaissance, le ministère ontarien de l'Environnement tout comme l'ÉAB n'ont jamais avisé ni consulté le Québec. Le gouvernement ontarien proteste depuis des années auprès des autorités américaines parce que certains incinérateurs, principalement celui de Detroit, ont été conçus et autorisés sans consultation alors que leur pollution file en Ontario. De 50 à 60 % des émissions acides et des concentrations de smog urbain qui touchent le Québec proviennent du corridor Windsor-Toronto-Kingston. Et plus du tiers de toute la pollution toxique du Saint-Laurent provient des Grands Lacs qui baignent la province voisine.

Daniel Green, le président de la Société pour vaincre la pollution (SVP), le plus vieux groupe environnemental québécois, s'est pour sa part dit inquiet de plusieurs aspects de ce projet, pourtant jugé sécuritaire à tous points de vue par l'organisme régulateur ontarien. M. Green a précisé avoir avisé de l'imminence du projet les responsables de la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent. Mais sa direction n'avait pas jugé bon de faire la moindre démarche lors des audiences publiques tenues à la mi-juin et à la mi-août.

Certains aspects de cette consultation publique sont si surprenants que la commission en fait état, comme le fait que le groupe environnemental local et le comité de citoyens de cette ville ont appuyé le projet... L'incinérateur de la société Material Resource Recovery (MRR), situé dans le parc industriel de Cornwall, a reçu l'autorisation de l'ÉAB ontarien en janvier 1998 une première fois. Mais il devait alors limiter ses activités à la destruction de certains équipements contaminés ne dépassant pas 50 parties par million (ppm), ce qui est aussi le seuil réglementaire au delà duquel on parle de BPC au sens strict et de déchets dangereux et toxiques. La nouvelle demande de la MRR portait sur des déchets contaminés ou contenant des BPC pouvant atteindre 30 000 ppm, soit parmi les concentrations les plus élevées du marché.

La compagnie voulait aussi pouvoir détruire des chlorofluorocarbones (CFC), ce qui lui a été refusé. Ces molécules, utilisées dans les réfrigérateurs et climatiseurs comme calorifères, sont interdites de fabrication et de commerce depuis des années en raison de leurs impacts destructeurs sur la couche d'ozone. Rien n'empêcherait dans cinq ans la MRR de présenter une nouvelle demande au moment de la réévaluation du fonctionnement de son équipement.

L'incinérateur de la MRR va se retrouver à moins d'une heure de Montréal, ce qui en fera un concurrent majeur pour des sociétés commerciales comme Cintec et Bennett Environnement, qui se sont installées au Saguenay et révent de hausser les limites actuellement imparties aux contaminants qu'elles traitent pour obtenir de nouvelles parts de marché. Un autre incinérateur du même type a été autorisé par l'Ontario à Colborne, en Ontario. La commission ontarienne s'est dite d'avis que l'incinérateur de la MRR ne constituait pas une menace pour la santé des humains mais ne s'est pas penchée sur ce qui semble le risque le plus courant dans ce type de projet, soit l'accumulation de très faibles concentrations dans les organismes vivant à proximité et qui transfèrent ces molécules presque impossibles à détruire à leurs descendants ou à d'autres maillons de la chaîne alimentaire.

Les nombreux tests effectués par le promoteur et dans les pires conditions — on a même débranché l'épurateur pour un test! — ont rassuré ni un spécialiste comme Paul Connett, un chimiste et professeur à l'université Canton de l'État de New York, ni les porte-parole des Mohawks.

Les analyses de l'étude d'impacts de la MRR démontrent que les très faibles concentrations de BPC, dioxines et furanes émises, souvent proches du seuil de détection, ne vont pas tuer des gens dans les mois ou les années qui viennent, a fait valoir Paul Connett. Mais ce type d'analyse de risque, a-t-il ajouté, ne tient pas compte de la forte contamination des individus par d'autres molécules toxiques qui interagissent dans l'organisme. Les Mohawks de la réserve québéco-américaine de Saint-Régis ont pour leur part relevé le fait que ces contaminants se transmettent dans le vivant en s'ajoutant d'une génération à l'autre, chez les humains comme chez les animaux. La commission s'est finalement rangée à l'avis des experts cités par la MRR, qui ont soutenu que dans les pires scénarios, les taux de dioxines et de furanes dispersés par la cheminée de cet incinérateur seraient entre 6000 et 10 000 fois inférieurs aux normes et entre 35 et 45 fois inférieurs au niveau de contamination actuel de Cornwall.

Pour Daniel Green, de la SVP, c'est probablement pourquoi la MRR a choisi Cornwall plutôt qu'une autre ville à proximité de Montréal, un de ses principaux marchés. L'étude d'impacts indique que 95 % des dioxines et furanes relevés dans Cornwall provenaient du... chauffage au bois, des déchets biomédicaux et de l'usage du diesel dans les moteurs de camions. «*La région exposée aux émissions de la MRR est tellement contaminée aux BPC, en raison des pollutions énormes attribuables aux rejets d'Alcoa, de General Motors et de Reynolds, estime pour sa part Daniel Green, que celles du nouvel incinérateur deviendront absolument indétectables. Si le seul connu devait augmenter légèrement, personne ne pourrait prouver que ça vient d'eux dans un milieu aussi contaminé.*»

La commission ontarienne a dit craindre tout particulièrement que les rejets d'eaux usées de la MRR ne contaminent le Saint-Laurent, ce qui l'a amenée à exiger que ces eaux recueillies par l'épurateur respectent des normes plus sévères afin de rassurer «*les habitants d'Akwesasne*», les seuls Québécois dont on fait mention dans le dossier sans même mentionner l'existence de la province située à moins de deux kilomètres sous les vents dominants...

BÉTON

SUITE DE LA PAGE 1

Idem pour la taxe progressive sur le carburant. Cette mesure pourrait également être un incitatif adéquat à troquer sa bagnole pour le transport collectif ou, du moins, contribuer à réduire le kilométrage et la consommation d'essence.

Selon les chiffres de l'OCDE, une augmentation de 7 % par an du prix réel du carburant au cours des 20 prochaines années devrait ramener la consommation de carburant à un tiers de son niveau prévu pour cette date, c'est-à-dire la moitié de son niveau actuel en Europe. Si ces conclusions sont bonnes pour le Vieux Continent, pourquoi ne le seraient-elles pas pour le Québec, qui n'est malheureusement toujours pas une société distincte quant à l'émission de gaz à effet de serre? Plutôt que d'imaginer des solutions originales pour inciter la population à se départir de ses mauvaises habitudes, Guy Chevette s'apprete à lancer deux grands chantiers autoroutiers comprenant, semble-t-il, la construction de deux nouveaux ponts dans l'axe de l'autoroute 30.

D'ailleurs, depuis les déclarations de la Société des ponts fédéraux selon lesquelles l'A-30 devrait être prolongée pour en faire une voie de contournement, d'aucuns se sont interrogés sur la pertinence d'un tel geste. Les automobilistes — nombreux — qui fuient actuellement la Métropolitaine en raison de sa lourde congestion ne s'approprieraient-ils pas le nouveau tronçon plutôt que de voyager en autobus ou en métro? Dans le cas échéant, le gouvernement ne doublerait-il pas seulement le problème de congestion... à très grands frais?